

FRECHETTE & C^{ie}.

Imprimeurs et Propriétaires,

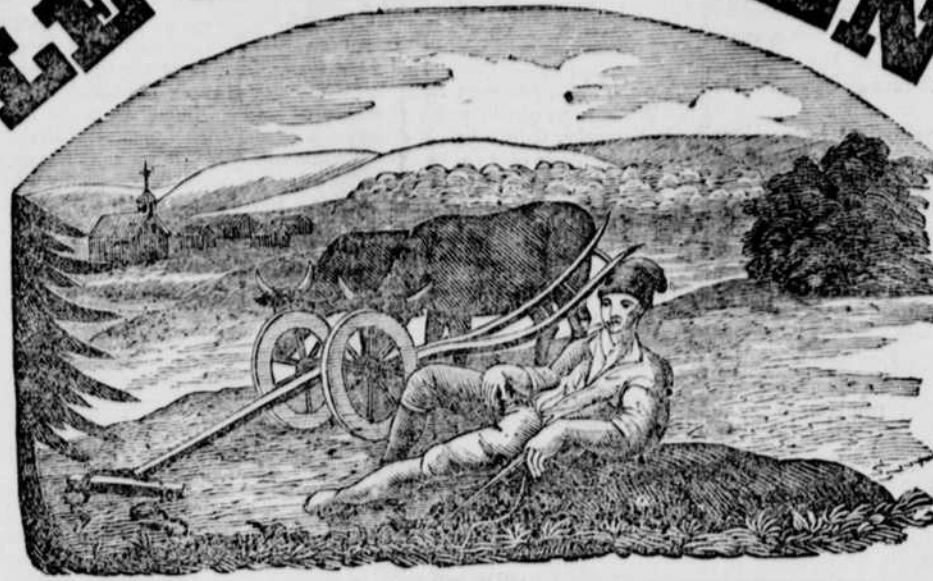
N^o. 25, RUE LA MONTAGNE.

QUEBEC :

VENDREDI, 16 AOUT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer par année, ont le droit de le faire un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse-Ville.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant.
Douze lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente.
Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente.
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!



LES ANIMAUX PARLANS.

Poème politico-épique, librement traduit du Castillien.
Chant Premier.

LA DISCUSSION.

(Continuation.)

La royauté désormais résolue,
Autre propos : au nouveau souverain
Faut-il donner la puissance absolue ?
Où, d'une charte employant l'heureux frein,
De son pouvoir limiter l'étendue,
Et l'obliger à respecter des droits,
Trop méconnus par nos seigneurs les rois ;
Le rendre enfin ce prince populaire,
Que les auteurs, en leur vocabulaire,
Ont appelé constitutionnel ?

Ce n'est là tout : ce congrès solennel
Doit-il créer, pour gouverner la terre,
Prince électif, ou prince héréditaire ?
L'on y pouvait regarder à deux fois,
Et décider n'était chose facile :
Gare un tyran, si vous suivez le choix ;
L'hérédité vous donne un imbécille.
Mais chut ! laissons le congrès animal
En attendant le bien et le mal.

Les grands, amis de l'aristocratie
Qui vainement pour elle ont débattu,
Point ne voulaient d'un monarque absolu,
N'ayant de lui rien que sa fantaisie,
Et devant qui tout grand n'est qu'un fétu,
Mais, ennemis d'un odieux mélange
Ils demandaient que distinguant les rangs,
Et séparant l'or pur d'avec la fange,
On distinguât les petits et les grands ;
Que chacun d'eux eût sa chambre et sa classe ;
Les grands la haute et les petits la basse.
Tous ces grands là désiraient peu d'auteurs,
Que l'on fit choix d'un sceptre héréditaire ;
Un électif eût mieux fait leur affaire ;
Un électif eût mieux fait leur affaire ;
Chacun pensant que, par les électeurs,
Justice faite à sa haute naissance,
Il obtiendrait la suprême puissance.

Mais souffrant trop de l'orgueil des seigneurs,
Et lassé enfin de tant de servitude,
Des animaux l'immense multitude
Voulaient un Roi dont l'abeau l'abeau
Sût imposer à ces superbes têtes ;
En qui surtout le prébénédicte
Un défenseur contre ces nobles bêtes.
Bien savaient-ils qu'un prince impérial
Ne peut garder le sceptre despotique
Sans caresser la gent démocratique ;
Que ce n'est pas d'un tel raisonnement ?

De ce parti la colonne première
Est un gros chien à l'homme brusque et fier ;
Onc animal ne fut plus arrogant ;
Le museau noir, le poil long, l'œil ardent ;
Voix de Stentor, poitrine infatigable,
Naturel dur, caractère indomptable ;
Prêt à chercher dispute à tous venans,
Sans cesse il gronde et va montrant les dents.
Ce chien d'aill'urs, instruit à bonne école,
Bien possédait le don de la parole ;
Tous ses discours étaient coulans, nombreux ;
Et l'employait qu'un choix de mots heureux ;
Et même encore, dit ma vieille chronique,
Il composa touchant la politique,
Certain assai qu'en ce temps ancien,
L'on appela politique du chien.

Or vous savez comment allait la chose ;
Comment s'ouvrit notre auguste sénat
Voulaient un seul pour gouverner l'état.
Dès lors le chien dextrement se proposa,
En politique et prudent animal,
Non de changer le titre général,
Mais finement d'en tirer avantage.
Dès qu'il a vu, que le royal bandeau
D'un chien jamais ne sera le partage,
Il marche au but par un sentier nouveau,
Est chef du peuple et se fait démagogue.
Il veut régner, mais pour y parvenir,
Ce n'est plus Roi qu'il prétend devenir,
Et là-dessus voici son monologue :

« Un Roi, dit-il, quelque puissant qu'il soit,
« Tout en régnant souvent baïlle et s'ennoie ;
« Apprès du prince est-il ministre adroit,
« Il fait si bien, que le monarque oublie
« Les soins du trône ; et si, rusé flatteur,
« De son patron il sait gagner le cœur,
« Alors le Roi, l'historien nous l'enseigne,
« Devient sujet, et le ministre régné ;
« Soyons ministres... » Il pensait de bon sens,
S'il possédait la faveur populaire,
C'était au prix de la haine des grands.
Or, nous savons que c'est là l'ordinaire ;
Témoins, jadis, les Rullus, les Gracchus,
Les Clodius et d'autres noms en us,
Tous en leur temps, tribuns de Rome antique.
Il s'avança ; la gent démocratique,
Voyant son chef sur le point de parler,
Applaudissait à tout faire trembler.

« Jusques à quand, dit-il, bêtes augustes,
« Souffrirez-vous qu'on perde en vain discours ?
« Un tiers si cher qui s'enfuit pour toujours
« Un Roi qui soit l'appui des justes ;
« Un Roi de fait, un vrai monarque, et non
« Un souverain qui n'en ait que le nom.
« Que l'opprimé trouve en lui sa défense ;

Et gardons-nous d'une vaine apparence.
Que fait la pompe, et le faste et le train ?
Qu'à quel usage on jure obéissance ;
Qu'il ait la force et le pouvoir en main ;
De faire un choix vous connaissez l'urgence.
Ne souffrons plus les outrages dédaignés
De tels et tels au ton dur et farouche ;
Votre intérêt vous parle par ma bouche ;
Faut-il pour un, compter cent souverains !
S'il faut servir, ne servons qu'un seul maître ;
Mais légitime ; un Roi toujours doit l'être.
J'obéirai, j'y consens de bon cœur ;
Mais loin de moi, loin tout usurpateur !

« Vouloir borner la royauté puissance,
« Est, pardonnez, je le dis entre nous,
« Chose impossible, un vrai projet de fous.
« Je vais bientôt prouver ce que j'avance ;
« Et vous verrez, qu'il n'est pacte ni loi
« Pour limiter l'autorité d'un Roi.
« Point ne traitez ceci d'extravagance,
« Mais écoutez. » A ces mots l'orateur
« Crache ; et faisant une légère pause,
« Pour démentir l'impression qu'il cause,
« Autour de lui jette un œil scrutateur :
« Car jusqu'à quel point n'a-t-il pas fait chose
« Que pressentir l'esprit de l'auditeur.

Le chien encore (admirez sa prudence)
De quelques-uns se fit assurément.
Remarquez bien : quelques-uns seulement.
A trop de gens se fier dans la vie
Est, dit-il, une haute folie ;
Défunt Charron pensait moins sagement.

Et cependant l'un fait la sourde oreille,
Celui-ci baïlle, et celui-là sommeille,
Mais le renard est là qui ne dort pas.
Très attentif en ce moment critique
Le fourbe sent que c'est ici le cas
De mettre en jeu sa plus fine tactique.
Tout bien sait-il que le chien a trop d'art
Pour se conduire ou parler au hasard.
Du coin de l'œil il regarde, il observe,
Et de la chose il voit le tour nouveau ;
Puis, se réglant sur le vent du bureau,
Il doit garder ou quitter la réserve ;
Que pense-t-on ? c'est ce qu'il veut savoir.
Il voit donc tout, et n'a l'air de rien voir.

Mais le cheval à parler se dispose :
« O chien, dit-il, ignorez-tu la cause
« Qui nous a, seule, en ces lieux réunis ?
« Quelqueventre a troublé les esprits ;
« Prétendant-tu bien, par les de la sorte,
« Des animaux rendre le sort meilleur ?
« Bannis, crois-moi, cette fatale erreur.
« Je conçois peu quelle raison te porte
« A proposer... Dieux ! quelle autorité !
« Dure, sans frein, despotique, arbitraire...
« Eh ! N'as-tu pas connu d'existence,
« Ou tu n'en as que de sa volonté.
« Peut-être un jour dois-tu de ma sentence,
« A tes dépens, sentir la vérité.
« Pour toi, pour nous montre plus de prudence,
« Et pense avant de nous anéantir :
« Rien n'est plus vain qu'un tardif repentir.
« Chien, mon ami, repousse ta malice,
« Mais ton discours tend à nous excuser ;
« Plus dans ses maux un despote pervers
« A de pouvoir, et plus il abuse.
« Voulons-nous donc être moins malheureux ?
« Saisissons nous l'autorité suprême. »

Le chien répond : « Excuse-moi toi-même,
« Ami cheval ; un peu trop ombrageux,
« Dans ta frayeur, tu vois des maux sans nombre,
« Où de ces maux il n'existe pas l'ombre.
« Un Roi despotique est-il un monstre odieux ?
« Le croirais-tu sur la foi du vulgaire ?
« Eh bien, je vais te prouver le contraire,
« Par le fait seul et sans autre argument,
« Nous savons tous combien l'espèce humaine
« Agit, raisonne et pense espérance.
« Pourtant, mon cher, tu conviendras sans peine
« Qu'elle souffre, avec acharnement,
« De tous ses Rois la puissance absolue ;
« Pour l'agrandir on s'échine, on se tue ;
« Le noble joug envié, respecté,
« Avec orgueil est par l'homme porté.
« Plus d'un, songeant un peu appelé rebelle,
« Qui dans un songe un fut libérateur,
« Osa rêver que l'on gouvernait mal ;
« Il est puni, sinon l'échafaud belle.
« Atsai, mon cher, reviens, reviens à toi,
« Et laisse-là ces timides scrupules.
« Et ces frayeurs vaines et ridicules ;
« Le genre humain, soyons de bonne foi ;
« En soutenant le pouvoir arbitraire,
« A sans appel décidé cette affaire. »

Certains vœux ouverts se trouvent là présent ;
Ours que jadis l'homme tint à la chaîne
Pour son plaisir. (Je crois que l'on m'entend :
Plaisir de l'homme.) Il avait fuit la gêne,
Rompu ses fers, je ne sais trop comment.
A ce discours se contenant à peine,
Il grommela ; et soudain brusquement :
« Et quoi, chien, l'homme est-il donc un modèle ?
« Mauvais plaisant, tu le fais sans rival !
« Peut-être est-il, sans aucun parallèle,
« Des animaux le plus sot animal.
« De grâce, ami, si tu veux qu'on le suive,
« Désigne nous un modèle meilleur. »
Le chien repart : « Malgré ta brusque humeur,
« Et contre moi ta sorte un peu vive,
« T'en souvient-il ? Ce fut l'homme pourtant
« Qui le premier, te rendit dépendant !... »

« Eh des droits à l'homme qui nous opprime
« Dit celui-ci... L'on applaudit à l'ours,
« Et l'on sourit ; mais le chien n'en tint compte ;
« Sans s'émouvoir, sans témoigner de honte,
« Il reste ferme et poursuit son discours.

« Un Roi, n'ayant de Roi que l'apparence,
« Qu'est-il, Messieurs ? Un vrai fantôme, rien.
« Le souverain qui manque de puissance
« Est du public la risée, et je tien
« Que, quand un Roi n'est bon qu'à faire rire,
« Il est dès lors la honte de l'empire.
« Que si le prince est grand et redouté,
« Si de la force il dispose à sa guise,
« L'force est le nerf de toute autorité,
« D'imaginez qu'il soit pacte ni loi
« Pour contenir ou réprimer ce Roi :
« Pacte ni loi, en créant ce mille,
« N'ont de pouvoir que sur un imbécille,

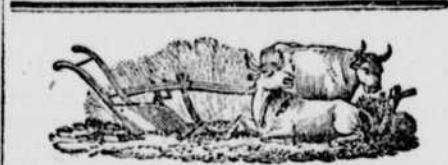
« J'entends parler de constitution ;
« L'expérience, unia à la raison,
« Prouve toujours qu'un Roi, par son essence,
« Est le pènet du frein de sa puissance.
« Et le renard : a-t-il la force en main,
« Adieu les lois qui lui servent de frein.
« Donc point de Roi qu'une charte modère ;
« Suffisamment j'en ai dit le pourquoi.
« Un électif est-il mieux le pacte ?
« Non ; quand viendrait le choix d'un nouveau
« Viendrait aussi nouvelle concurrence ;
« Et nouveau choc parmi tant de rivaux :
« De là, Messieurs, la prompte renouance
« De l'anarchie et de mille autres maux.
« Il faut un Roi, monarque héréditaire.
« Et possesseur du pouvoir absolu.
« Et n'ayons pas la crainte imaginaire
« D'être opprimés ; si l'on a-t-on voulu
« Un peuple aux fers, s'il ne l'a bien voulu ? »

« Un long bravo suit ce trait d'éloquence.
« Aucun pourtant (c'était les grands, je pense)
« Se regardant fixement au grand, je pense)
« Pleins de dépit ils gardaient le silence,
« Se contraignant et crevant dans leur peau,
« Ils se disaient seulement à l'oreille,
« Si que l'on d'eux il n'en transpirait rien :
« Vit-on jamais insolence pareille ?
« L'impertinent ! que maudit soit le chien ! »

Que du rusé les discours fussent justes,
« Ou peu sensés, discutables ou faux,
« Il était là de puissans animaux,
« Rusés non moins, et dix fois plus robustes,
« Qui pouvaient tous lui repliquer deux mots ;
« Du néant ils n'avaient rien à craindre ;
« Mais le besoin, souvent nous force à feindre.
« Ils se taisaient en animaux adroits,
« Pour ménager l'audacieuse bête.
« D'un grand parti ce chien venait tête
« Est un meneur qui dispose des voix.
« Se mettre à dos la gent démocratique,
« Serait d'ailleurs mauvaise politique,
« Chaque seigneur nourrissant à part soi
« Le doux espoir d'être déclaré Roi.

Les baches gens ! vraiment, je les admire ;
Faut-il cacher d'habilement des desseins,
Leur intérêt aussi les inspire ;
Ils ne sont plus ni superbes, ni vains,
Ils ont enfin le stoïque courage
De s'avilir pour leur propre avantage.

Les voilà donc, cachant ce grand dépit,
Avec tant d'art, avec tant de noblesse,
Que quand le chien sa harangue finit,
L'un lui fit signe, un autre lui sourit ;
Si bien qu'il fut dape de leur adresse ;
Et, bonnement, l'animal orateur
Crut de chacun avoir gagné le cœur.
(A conclure le 1er chant.)



ECONOMIE RURALE.

PRÉCEPTES DE JEAN JACQUES BUAULT,
Cultivateur près de Melle (Deux-Sèvres.)
INSTRUCTION.

La plupart des jeunes gens qui fréquentent les écoles pendant quatre ou cinq hivers, oublient rapidement ce qu'ils ont appris. Dans peu de temps, ils ne savent plus lire, faute d'exercice et de livres. Ils trouvent encore le mot ; mais l'idée leur échappe, et l'intelligence ne saisit plus l'ensemble de la phrase.
Si vous réfléchissez un peu, vous verrez que cela doit être. C'est donc en vain que le législateur organisera l'instruction primaire, si l'on ne fait pas de livres ; et c'est d'agriculture qu'il faut parler aux cultivateurs.
Je dirai toujours : si vous voulez la fin, créez les moyens. La fin, c'est l'instruction ; les moyens sont les livres.
Il n'y a point ici de partis ; tout le monde est propriétaire ou consommateur. L'intérêt particulier, comme l'intérêt général, est dans l'augmentation des produits, et la question est celle-ci : « Vaut-il mieux retirer 15 mesures de blé d'un arpent que d'en retirer 10, y a-t-il nuance de bétail qu'une ? » S'il y a nuance de nuances d'opinions, elles ne donneront pas deux solutions différentes.
Aussi voyons-nous la Prusse, le Danemark, l'Angleterre et les États-Unis propa-

ger les connaissances agricoles par tous les moyens possibles. Ces gouvernemens diffèrent de principes politiques ; mais ils sentent tous que l'existence du peuple ainsi que la force et la puissance de l'état sont là.

Voici un principe inexorable : dans tout département mal cultivé, une somme doit, chaque année, être inviolablement consacrée à l'amélioration de l'agriculture ; et tout conseil qui la refuse ou la retire manque à ses devoirs et trahit les intérêts du pays.

EXPÉRIENCES.
Avec un peu de soin et d'attention, on doit arriver, dans douze années, à déterminer, dans chaque arrondissement, et sur chaque espèce de sol, quelles sont les cultures qui conviennent.

Alors la luzerne, les trèfles (rouge, blanc, incarnat), le sainfoin, la lupuline, les ray-grass, les bizailles se partageront nos bocages, où l'on aura encore l'immense ressource des prairies anglaises, qui nourrissent une si grande quantité de bétail.

La paille de terre (elle doit marcher la première, c'est le pain de la Providence), le maïs, les plantes à huile, les haricots, la betterave, le rutabaga, le navet, le lin, &c., viendront nettoyer nos guérets.

S'agit-il du froment ?... Il y a en cent espèces ou variétés, d'une localité à l'autre, un sol, un climat, une localité. Tout cultivateur qui n'en sème qu'une seule, éprouve une perte immense et qui suffit pour le ruiner. Il n'y a point de ferme où il n'en faille un moins deux, presque toujours trois, souvent quatre et cinq. Chacun doit essayer, comparer, juger, choisir celle que demande cette terre, ce champ, cette petite portion de sol.

Il y a de simples cultivateurs, dans mon voisinage, qui se livrent à ces expériences avec une intelligence admirable. Nous avons déjà trouvé beaucoup mieux que nous n'avions, et pourtant il nous reste une infinité d'essais à faire. Plusieurs nous diront : semez le gros blé sur ce sol humide ; le grand rouge sur cette terre forte ; le bleu grésilla ici ; le petit rouge là ; je placerai le froment commun sur ce terrain ; enfin, le gros blanc et le petit blanc conviennent aux terrains marécageux.

Enfin nous sommes convaincus par les faits, que lorsqu'on donne à une terre l'espèce de blé qui lui convient, il y a un bénéfice certain d'une semence et demie à deux semences au moins : ce qui nous fait, dans le département, un produit de trois à quatre millions.

L'agriculture est vraiment une science, et une science de localités ; il faut la fouiller toute de suite, observer toujours, afin d'en ramener quelques uns à la surface. Mais il faut les saisir, les fixer, les produire au grand jour ; autrement ils périssent avec celui qui les a découverts, et le flambeau s'éteint.

VERTUS MÉDICALES DE LA TOILE D'ARAIGNÉE.
Le docteur Jackson, dans son dernier ouvrage sur la fièvre, déclare que la toile d'araignée prévient le retour des proximes fièvres, d'une manière beaucoup plus efficace que l'écorce, ou tout autre remède employé à ce dessein : en l'administrant par pilules de cinq grains toutes les quatre ou cinq heures (le malade ayant été préparé par les purgatives accoutumées). Ce spécifique est aussi d'une vertu souveraine dans les affections spasmodiques de tout genre ; l'asthme, les maux de tête périodiques, l'irritabilité en général, et même comme application sur des parties araignées. La toile doit être celle des araignées noires et de grosse espèce, qu'on trouve ordinairement dans les caves et autres lieux humides.

CAUSE DES EFFETS PERNICIEUX DU SÉREIN.
DEUX ESPÈCES DE ROSÉES QU'ON DISTINGUE dans l'usage, l'une se manifeste le matin, et c'est la rosée proprement dite ; l'autre, qui commence à tomber le soir, se nomme séreïn.

Le séreïn dure à peu près moitié de la nuit. Serein et rosée se composent de gouttelettes humides que l'atmosphère refroidie par l'absence du soleil cède à la surface de la terre. Ces gouttelettes humides résultent en partie des vapeurs qu'une température plus haute a fait surgir pendant le jour du

sein de la terre dans l'atmosphère ambiante ; communément ces vapeurs sont chargées de miasmes putrides et d'émanations dont quelques unes sont mortelles. Ceci a lieu surtout dans les pays de marais.

Non seulement les miasmes retombent avec les vapeurs transformées en liquide ; elles retombent plus vite, elles retombent les premières ; car leur pesanteur spécifique l'emporte sur celle de l'eau.

Le séreïn est donc toujours chargé de principes délétères que la rosée n'a point ou n'a qu'en très petite quantité. On n'a qu'à comprendre bien les personnes expérimentées ont raison de recommander de ne point s'exposer au séreïn, et combien ceux-là se comportent avec imprudence qui négligent cette précaution.

MELANGES.

INTEMPÉRANCE.

TABLEAU DES PERSONNES IVRES MISES sous garde par la Police de Londres, et déchargées sobres par les surintendants, pendant l'année 1832 :—

	hommes,	1097
Octobre,	1549	1097
Décembre,	1423	834
Juillet,	1355	989
Novembre,	1353	879
Avril,	1303	935
Septembre,	1289	976
Mars,	1224	780
Mai,	1202	729
Janvier,	1189	825
Mars,	1187	710
Février,	1178	743
Avril,	1149	693
	15,411	10,291

Traduits devant les magistrats, 6994
Condamnés à l'amende, 3505
Admonestés et déchargés, 3126
—6934

États Statistique des Sociétés de Tempérance aux États-Unis.

Il y a plus de 4000 Sociétés de Tempérance aux États-Unis.

Plus de 500,000 personnes se sont engagées à une abstinence totale ; et un million et demi la pratiquent.

Il part plus de 600 vaisseaux de nos ports sans avoir de liqueurs spiritueuses à bord.

Plus de 1,400 distilleries ont été arrêtées.

Deux cents maisons d'entretien public ont cessé de vendre des liqueurs enivrantes.

Plus de 4000 marchands ont renoncé au commerce de ces liqueurs.

Plus de 45,003 ivrognes se sont réformés.

En 1828 il avait aux États-Unis 467,000 ivrognes de profession.

Il y avait 15,000 personnes d'excommuniées annuellement, de 12,000 Églises, pour intempérance.

Il y avait dans nos cités et dans nos grandes villes un cabaret pour chaque douze familles.

Il se commet environ 600 meurtres chaque année aux États-Unis, et c'est l'intempérance qui en est la source directe.

Tempérance Recorder.

Le pape Ganganeli disait que la poésie italienne était un feu qui pétille, la poésie espagnole un feu qui brûle, la poésie française un feu qui éclaire, et la poésie anglaise un feu qui norcit.

Étendue de l'Imprimerie.—Il y a en Europe, sur une population de 227,000,000 âmes, 252 journaux périodiques. En Amérique, sur une population de 40,000,000, il y en a plus de mille. En Asie, sur une population de 300,000,000, il y en a seulement 27. En Afrique, pour une population de 60,000,000, il n'y en a que 12. Enfin, dans l'Océanie, pour une population de 20,000,000, il s'en trouve neuf. Ainsi il paraît, dit un journal Français, qu'en Asie, il y a un journal pour 14 millions d'habitans ; en Afrique, un pour 600,000 ; en Amérique, un pour 30,000 ; et précisément de la civilisation dans ces différentes parties du globe.

DEVOIRS DE L'INSTITUTEUR.

L'instituteur exerce un sacerdoce et ne fait point un métier; ses fonctions sont tout intellectuelles, toutes morales; ses rapports sont toujours sociaux, car la vie commence pour l'enfant sur les bancs de l'école, et ce que lui enseigne la parole du maître est la base de son avenir.

L'instituteur doit se considérer comme un père de famille, ou comme un roi, du temps qu'ils étaient seulement des pasteurs d'hommes; il doit guider les enfans et tenir sur eux des yeux toujours ouverts, au sein de leurs travaux, au milieu de leurs jeux, durant leurs repas et jusque dans leur sommeil.

Pour parvenir à ce but, il faut régler l'emploi du temps, établir une discipline sévère et ne jamais punir qu'à regret, mais une équité inflexible, sans transiger avec aucune considération personnelle; rien ne produit un plus funeste effet sur l'esprit des enfans, que la punition d'une faute qu'ils n'ont pas commise ou que l'absolution de celle dont ils se sont rendus coupables.

Dans la classe, pour les occupations journalières la condition la plus importante est l'ordre et la distribution exacte du temps et du travail. Sans ordre point de progrès, point d'éducation possible. Ce principe est rigoureux dans tous les modes d'enseignement, mais il trouve une application plus directe dans la méthode mutuelle. L'ordre doit y régner dans les moindres détails; c'est là surtout que doit s'appliquer cette maxime: "Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place."

Un bon instituteur ne saurait donc trop veiller au maintien de l'ordre; il faut qu'il exige que les tableaux, le papier, les plumes, les livres, occupent une place invariable; il faut que les élèves arrivent ensemble et entrent dans la classe sans bruit, sans confusion; il faut que le silence le plus profond règne pendant les exercices; que dans les marches les élèves aillent en cadence, mais sans trop appuyer les pieds, ce qui serait bientôt un sujet de trouble; enfin que tous leurs mouvemens parviennent presque à une précision militaire. Il faut encore que le local soit parfaitement propre, et que les vêtements des élèves soient tenus avec soin.

Dans l'enseignement et les exercices des classes, le grand mérite consiste à ce qu'aucun moment ne soit perdu pour aucun des élèves: c'est ici que se manifeste particulièrement la supériorité des méthodes simultanées et mutuelles sur l'enseignement individuel. Dans une école où l'enseignement est mal dirigé, mal combiné, où les élèves ne sont pas constamment occupés, la discipline souffre, l'instruction est lente et l'éducation morale sans force. Je conseille donc aux instituteurs de varier les occupations de telle sorte que les enfans naturellement enclins à se fatiguer des mêmes choses ne sentent jamais la monotonie du travail; de ne pas les obliger à se tenir en face de leurs livres, immobiles comme des statues, mais aussi de ne point leur permettre un maintien qui porterait à la nonchalance. Il faut aider au développement de la nature, si agissante chez les enfans, sans la contrarier en rien. Autre chose est de comprimer ou de diriger. C'est ainsi qu'on aigrit et qu'on fausse le caractère de l'écolier en le tourmentant à tout propos; pour échapper à cette pénible contrainte, il perd sa naïveté, sa franchise; il cherche les moyens d'adoucir sa situation, et peu à peu se montre malin, menteur, hypocrite et méchant. Le maître et ce qui vient de lui semblent suspects, injustes, insupportables; l'école n'est pour lui qu'une prison; tout ce qu'il lui faut suivre est un supplice jusqu'au jour où, libre enfin, il va promener dans le monde son incapacité et ses mauvais penchans.

Lorsqu'au contraire, l'instituteur habile sait fermer les yeux sur les puérilités pardonnables à la rigueur, sa voix est écoutée quand elle adresse un reproche; la douceur ordinaire fait plus vivement sentir la sévérité méritée; les encouragemens accordés pour le bien donnent au blâme ou à la simple improbation un caractère de puissance qui impressionne davantage les enfans, et la récompense qu'ils trouvent dans l'accomplissement de leurs devoirs porte des fruits jusqu'au sein des récréations: il est à remarquer que l'élève attentif, docile et travailleur est bon camarade. Celui-là sera bon fils, bon père, bon citoyen. En général, la douceur et la bonté envers les enfans leur donnent de l'assurance; ils ne sont pas retenus par la crainte; ils font un usage plus complet de leurs facultés, et il en résulte des avantages immenses pour leur instruction.

En aucun cas, l'instituteur ne doit s'em-

porter contre les élèves, c'est un point important: un visage sérieux leur impose trop; un visage mobile ne leur impose pas assez; l'extérieur est peu de chose sans doute, mais il est pour le maître ce qu'est le geste pour l'orateur: il ajoute, il donne de la puissance à la parole.

L'enfance est naturellement impressionnable et sympathique, mais elle est changeante et difficile à fixer; il faut se servir adroitement de ses qualités naturelles pour combattre des défauts qu'elle tient aussi de sa nature. C'est ainsi qu'il est prudent de ne jamais attendre que l'ennui gagne l'enfant dans ses leçons, dût-on plutôt les abrégées, ou partager les classes par quelques momens de récréation. Les leçons courtes et fortes valent mieux que les leçons longues et prolixes; ce qui n'est pas bien compris d'abord, reste pourtant comme un germe dans l'esprit pour se développer plus tard. C'est ainsi qu'on doit se garder de gronder un élève parce qu'il n'a pas saisi le sens d'une leçon, ou parce qu'il la sait mal; ce serait s'exposer à le punir de notre propre tort, soit que nous eussions mal présenté le sujet de la leçon, soit que nous eussions négligé de le présenter d'une façon propre à exciter l'intérêt de la classe.

Intéresser les enfans est un moyen de développer leur intelligence, et de leur faire faire chaque jour un pas de plus, tout en ramenant leur zèle et leur ardeur. Il faut encore exercer leur jugement et leur mémoire, l'un par l'autre, mais de préférence leur jugement. La mémoire est l'esprit des sois.

L'instruction est, sans contredit, le but de l'instituteur, cependant il ne doit jamais la répandre que sanctionnée par la morale. L'instruction fait des savans, l'éducation morale seule fait des citoyens. C'est un devoir d'inspirer de bonne heure aux enfans l'amour du travail, le goût de l'ordre, la tempérance, l'économie, le respect filial, la soumission aux lois; ce sont là les vertus sociales qui adoucissent les rapports des hommes entre eux. Il en résulte d'ailleurs de cet enseignement moral un avantage précieux qui dispense d'avoir à infliger des punitions corporelles, humiliantes. L'instituteur ne doit jamais perdre de vue que l'enfant sera homme un jour, et qu'il faut craindre de l'accoutumer à rougir; le bonnet d'âne, l'agenouillement, la fessée doivent disparaître de nos écoles, puisque le carcan et la marque viennent d'être sagement effacés de nos codes. Les récompenses accordées aux sages sont déjà des punitions pour tous ceux qui ne les ont pas méritées.

Mais la leçon la plus utile, c'est celle que l'instituteur donne lui-même par l'exemple; il doit éviter les lieux fréquentés d'ordinaire par les gens oisifs. Sa réputation est la seule garantie des familles: ce n'est qu'en conservant leur estime, qu'en méritant la vénération des gens vénéreux, qu'il n'altère jamais l'autorité nécessaire à sa parole, et qu'il ne rendra pas difficile le respect dont il doit toujours être l'objet de la part de ses élèves.

Les instituteurs sont des fonctionnaires, exerçant la plus importante magistrature, car ils viennent après le prêtre et souvent le remplacent.

E. BOUAMY.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le navire Constitution, arrivé à New-York, a apporté des journaux de Londres jusqu'au 7 juillet, et de Liverpool jusqu'au 8. Le Journal of Commerce, qui annonce cet arrivage et donne les nouvelles du continent qu'on lira ci-dessous, ne transcrit aucun des procédés au parlement britannique, mais dit seulement qu'on ne voit pas que les lords se soient encore occupés du bill de l'émancipation des esclaves, qui lui a été envoyé par les communes.

LONDRES, le 7 juillet. — Les comptes des recettes pour le trimestre ont été publiés hier. Les douanes présentent une augmentation de L. 147,432; l'exercice offre une diminution de L. 183,740; le timbre une diminution de L. 237; bureau de la poste une augmentation de L. 41,000.

HOLLANDE ET BELGIQUE. — Les journaux hollandais sont principalement remplis de détails du retour des troupes qui composaient la garnison de la citadelle d'Anvers, et de la réception qui leur est faite en différentes endroits de la Hollande. Il paraît par des lettres particulières, que les classes mercantiles s'attendent que les négociations auront un résultat favorable, et que cette opinion a de l'influence sur les fonds, qui se soutiennent bien, depuis quelque temps.

Les journaux belges disent que les gouvernemens d'Autriche et de Prusse se sont enfin déterminés à envoyer des ambassadeurs accrédités à la cour de Léopold. Il se préparait des fêtes nombreuses pour célébrer l'accouchement prochain de la reine des Belges.

ESPAGNE. — Le juré, ou serment de fidélité à la fille aînée du roi d'Espagne, comme princesse des Asturies, s'est passé tranquillement le 20 juin, et n'a donné lieu à aucun enthousiasme. C'a été une cérémonie d'église accompagnée de pompe politique. Elle a été froide et repoussante, déplaisante aux Carlistes, parce qu'elle était dirigée contre les prétentions de leur idole, et aux constitutionnels, dont elle faisait évanouir les espérances.

DON CARLOS et sa famille sont arrivés à Civita Vecchia. On leur a préparé des appartemens au palais Barberini, où l'on pense qu'ils résideront permanemment.

PORTUGAL. — Londres, 4 juillet. — Il a été reçu des nouvelles de Lisbonne et d'Oporto jusqu'au 27 et au 28 juin, par lesquelles nous apprenons que le marquis de Palmela était débarqué avec des troupes à Lagos, place de quelque importance, dans les Algarves, la province la plus méridionale du royaume, et dont depuis longtemps on dit les habitans affectionnés à la cause constitutionnelle. Cependant les habitans de Lisbonne et d'Oporto ne sont pas peu déçus, ayant cru que la tentative se fe-

rait sur la première, où ils pensent qu'elle aurait réussi. Don Miguel continue à harasser les habitans d'Oporto par ses bombes.

Lisbonne, 25 juin. — L'expédition d'Oporto est venue le long de cette côte, et l'on dit cette après-midi qu'elle a débarqué à Lagos, dans les Algarves. Les vaisseaux étaient à la hauteur des Burlings vendredi, et y sont demeurés jusqu'à dimanche, dans le but, à ce qu'on suppose, d'attirer de ce côté l'attention du gouvernement de Lisbonne, et en effet toutes les forces qui ont pu être levées y ont été envoyées. Il y a maintenant dans le Tage des mouvemens qui indiquent qu'on appréhende que les ennemis, comme on les appelle, ne soient en possession du côté méridional, et trois vaisseaux armés ont été placés vis-à-vis de Casilhos, mais plus rapprochés du côté de Lisbonne.

La flote de Don Miguel mettra certainement en mer demain matin. Le due Cadoral a été visiter les deux plus gros vaisseaux, ce matin. Un des nombreux rapports qui circulent, est que le capitaine Napier se propose d'attaquer le Bugio, et s'il réussit à s'emparer de cette batterie, il sera facile à un nombre quelconque de troupes de débarquer sur ce rivage. Trois vaisseaux suspects sont en vue, et j'ai entendu dire, il y a une heure, que le télégraphe signalait à la hauteur de la barre, six gros vaisseaux appartenant à Don Pedro. Il se passera sous peu quelque chose de décisif. La cause constitutionnelle a ici beaucoup de partisans.

Les vaisseaux anglais ont levé leurs ancres, à l'exception d'une seule, depuis samedi, pour se mettre hors de la portée des batteries, à l'approche de l'escadre de Don Pedro. La frégate espagnole est déjà partie. Je pense que l'intention de l'amiral Parker est de suivre dans l'Asia, accompagné d'une frégate, pour empêcher que les vaisseaux anglais portant le pavillon anglais ne soient maltraités. La frégate française sort aussi, dit-on, pour protéger les vaisseaux de France. Les soldats de marine seront débarqués pour protéger les anglais et leurs propriétés, s'il y a des mouvemens tumultueux. Si Don Pedro attaque la capitale, la lutte sera chaude et sanglante.

Paris, le 3 juillet. — Les enrôlemens pour le service de Don Pedro continuent avec activité. Parmi les officiers et soldats enrôlés sont un nombre considérable de réfugiés Polonais et Italiens. On dit que le ministre de la marine a dessein de tenir un nombre de vaisseaux armés prêts dans les ports, en cas que la France et l'Angleterre se décident à intervenir dans les affaires du Portugal.

Le Message dit que les trois systèmes proposés dans le conseil de Don Pedro étaient, 1o, qu'une armée de 4000, commandée par le régent en personne fit une descente sur Lisbonne; 2o, qu'une armée sous le commandement d'un général, se rendit dans les Algarves dans l'espoir d'y être jointe par un corps nombreux de mécontent et de déserteurs espagnols, pour marcher sur Lisbonne, tandis que Don Pedro attendrait le résultat à Oporto; 3o, que toutes les troupes fissent une sortie contre les assiégeans, et marchassent contre Lisbonne.

C'était l'opinion du maréchal Solignac, et l'adoption du second plan a été, selon le Message, la cause de sa démission. Le Message croit que la décision n'est pas judicieuse, qu'elle occasionnera du délai, et donnera à Don Miguel le moyen de porter une plus grande force contre l'armée de Donna Maria et Lisbonne, et parce que les Algarves sont un pays stérile où il sera difficile de trouver des subsistances pour les troupes, outre que la jonction des déserteurs espagnols pourrait donner à Ferdinand le prétexte d'intervenir en faveur de Don Miguel.

ITALIE. — Des nouvelles de Naples, en date du 12 juin, représentent la conspiration contre la vie du roi, que l'on a découverte dernièrement, comme étant de la nature la plus atroce. Les principaux conspirateurs étaient quatre frères, fils du feu général Rossarol, (impliqué dans les mouvemens révolutionnaires de Naples en l'année 1820, et depuis mort en Grèce.) Le roi avait accordé à ces jeunes gens des commissions dans sa garde, après avoir auparavant révoqué la sentence de proscription prononcée contre leur famille. Il paraît cependant que de concert avec deux ou trois autres officiers ils formèrent la résolution d'assassiner le roi. Le complot ayant été heureusement découvert, les quatre frères, et un autre conspirateur du nom de Romano, furent arrêtés. Il avait été convenu entre celui-ci et un des Rossarols, qu'ils se tuaient l'un et l'autre. Romano tomba mort. Rossarol fut blessé, mais il a survécu.

HAUT-CANADA.

Lettre de M. Mackenzie à M. John Mackintosh, président du comité d'York.

Londres, 2 Poland Street, 31 Mai 1833. Mon Cher Monsieur, — Je suis informé que le gouvernement de sa Majesté a soigneusement pris en considération les chartes ou actes pour l'incorporation des banques de Kingston et d'York; il m'a aussi fourni ample occasion d'exposer mes objections tant en personne que par écrit, et il a été enfin décidé et déterminé de désavouer et annuler l'un et l'autre de ces actes. Vous trouverez que c'est la opinion raisonnée des lords de la trésorerie, du bureau de commerce, et du secrétaire d'état pour les colonies. On n'a nullement intention d'empêcher ces compagnies à fonds réunis de continuer leurs opérations s'ils ont des capitaux; mais on prendra des mesures bien avisées pour protéger les propriétaires et les habitans pour l'avenir contre les suites de malversation de la part des directeurs. Ainsi la question reviendra encore une fois devant la chambre d'Assemblée, et sans doute le gouvernement enverra au Canada des instructions de nature à prévenir toute tentative de monopole sur les espèces dans le pays, dans des vues politiques et individuelles. Le désaveu de ces actes par sa Majesté en conseil est un fait sur lequel vous pouvez reposer la confiance la plus implicite, et le peuple du Haut-Canada devra pour jamais être reconnaissant envers la couronne de cette marque spéciale de sa sagesse et de sa bonté. On pourra me dire que c'est un acte d'intervention dans notre législation intérieure. Oui c'est vrai; et de tels actes d'intervention auront et devront avoir lieu et se continueront aussi longtemps que notre législation sera assujettie à une influence indue, et poussée à des actes capables d'amener la ruine de milliers d'entre la population. Bref, tant que nous serons colonie, nous ne cesserons d'implorer dans toutes les occa-

sions qui paraîtront le requérir, l'intervention de la couronne pour la protection du sujet contre des monopoles ruineux et dangereux. Dans le cas actuel il n'y avait pas d'autre alternative. Quant au bureau de poste dans la colonie, et à son prix exigé pour le transport des gazettes, j'ai eu l'honneur il y a quelque temps de soumettre au secrétaire d'état un plan exposant le sujet comme je l'envisage; et M. Stanley, de qui j'ai reçu la faveur d'une audience d'une heure et demi il y a quelques jours, m'informe que sa grâce le directeur général des postes avait envoyé à Québec, pour requérir ici la présence de M. Stayner, directeur-général-député dans ces colonies, dans la vue de faire les arrangements les plus avantageux et les plus satisfaisans au peuple de l'Amérique britannique. Le secrétaire d'état désire que M. Viger et moi nous ayons une entrevue avec M. Stayner et sir Freeling au sujet de la question des postes, dans le cas où M. Stayner nommé ci-dessus arriverait avant que je m'embarque, pour Québec, à bord du Jordeson, ce que je dois faire dans quelques jours.

Nous sommes en bonne santé. J'ai toute raison d'être satisfait de la conduite de M. Stanley envers moi, en ma qualité d'agent des péti tionnaires; je lui ai parlé avec beaucoup de liberté sur diverses matières non encore réglées, et je l'ai laissé bien convaincu que quoique les Canadas aient perdu un ami dans le changement de place de lord Goderich, ils ont gagné un bienfaiteur dans la nomination de M. Stanley. Jusqu'à hier, M. Stanley n'avait pas reçu des gouvernemens coloniaux les renseignemens importants demandés par motion par M. Hume en février et en août derniers; ils auraient pu se les procurer à un mois d'avis, mais ils sont obstinés et intraitables. J'ai heureusement trouvé le temps de publier un volume assez considérable d'essais sur le Canada et les Etats-Unis; et soyez sûr que je n'ai pas oublié les autorités coloniales.

Je remets jusqu'à mon retour à vous communiquer les détails de mon entrevue avec M. Stanley, et beaucoup d'autres choses d'importance dont je me suis occupé; car en vérité j'ai peu de loisir pour écrire au long, étant très occupé à me préparer à notre retour dans notre pays du Canada.

Votre respectueux, &c. M. L. MACKENZIE.



QUEBEC :

VENREDI, 16 AOUT, 1833.

EXERCICES PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES. Les Exercices publics des Etudiens du Petit Séminaire de Québec, eurent lieu le LUNDI 12, le MARDI 13 et le MERCREDI 14 du courant, dans l'ordre suivant :

PREMIERE SEANCE.

Lundi, à 2 heures, P. M. Entrée des élèves de la classe Élémentaire. Examen de cette classe: — Éléments de la grammaire latine et de la grammaire française; Histoire Sainte; — Notions préliminaires de géographie; — Traduction de l'Épître Historique Særa, avec l'analyse des parties du discours, &c., &c. Fables... L'enfant et le miroir; — Le château de cartes; — L'histoire et les deux plaideurs. Petit Drame... L'homme est bien comme il est.

Entrée de la Sixième. Détails intéressans sur la géographie du Pays. Examen de cette classe: — Géographie de l'Amérique; — Syntaxe latine; — Grammaire française; — Traduction du De Viris Illustribus Romæ; — Arithmétique, &c., &c. Fable... Le chat, le hibou, l'oisin, et le rat. Plusieurs scènes tirées de la tragédie de Polyeucte. Par MM. les élèves de la Troisième.

DEUXIEME SEANCE.

Mardi, à 8 heures, A. M. Entrée de la Cinquième. Concours pour le prix d'Histoire Ancienne. Suite de l'examen de cette classe: — Géographie de l'Amérique; — Syntaxe latine; — Grammaire française; — Traduction analytique de Cornélius Népos et des Fables de Phèdre; — Arithmétique, &c., &c. Drame... Le sortilège naturel. Entrée de la Quatrième. Concours pour le prix d'Histoire Romaine. Suite de l'examen de cette classe: — Géographie de l'Europe; — Méthode latine; — Syntaxe française; — Traduction analytique de Quinte-Curce et de Virgile; — Arithmétique, &c., &c. Dialogue amusant... L'Avare.

TROISIEME SEANCE.

Mardi, à 1 heure, P. M. Entrée de la Troisième. Concours pour le prix d'Histoire de France. Suite de l'examen de cette classe: — Prosodie latine; — Syntaxe française; — Traduction et analyse d'Ovide et de Salluste; — Géographie de l'Europe; — Arithmétique; — Traduction de l'Anglais, &c., &c. Dialogue anglais... Alexander and the Thracian robber. Plaidoyer par MM. les Etudiens en Philosophie. Sujet... Le procès d'un Sourd-muet accusé d'un crime capital.

PERSONNAGES.

MM. A. Racine. A. Beaudry. F. Lemieux. O. Robitaille. D. Marcoux. S. Belleau. P. Berthiaume. M. Demers. C. Delagrave. Juges, Protonotaire, Juré Spécial, Chef du Juré, L'Accusé, Sourd-muet (véritable) sans instruction, Le père de l'accusé, Le procureur du Roi,

L'Avocat de l'accusé, J. Bonenfant. Témoin, un Sourd-muet (véritable) instruit, A. Caron. Ce plaidoyer entraîna la discussion d'une foule de questions du plus grand intérêt — origine de nos idées, de la parole, de l'écriture — loi naturelle — moyens de connaître l'existence de Dieu — état du sourd-muet — état de l'homme sauvage, &c., &c., &c.

QUATRIEME SEANCE.

Mercredi, à 8 heures, A. M. Discours sur les Belles Lettres. Examen des Humanistes: — Préceptes de la Littérature d'après Bauteux et d'après Despréaux; — apologue, poésie pastorale, poésie didactique, poésie lyrique, poésie épique, tragédie, comédie, histoire, art épistolaire, &c. — Traduction, avec analyse, de Cicéron et d'Horace; — Arithmétique; — Traduction de l'Anglais, &c. Exemple de poésie didactique — Premier chant de l'art poétique de Boileau. Exemple de poésie épique — Ambassade des Grecs auprès d'Achille pour engager ce héros à combattre les Troyens; — Discours d'Ulysse; — Réponse d'Achille; — Discours de Phénix; — Dernière réponse d'Achille. Exemple de poésie lyrique — Ode à la Fortune. Examen de l'école Grecque; — Traduction des Fables d'Esoppe, des Dialogues de Lucien, et du premier livre d'Homère. Dialogue comique — Le vieillard ridicule, le disciple d'Aristote, et le pyrrhénien.

CINQUIEME ET DERNIERE SEANCE.

Discours sur la Philosophie intellectuelle et morale. Examen de MM. les Etudiens en Philosophie sur les Mathématiques, première année. Messieurs les Etudiens de cette classe après avoir répondu sur les Mathématiques en général, résolurent nombre de problèmes plus ou moins intéressans, et tous avec une facilité admirable. Plaidoyer par MM. les Humanistes. Sujet... De ces quatre biens, les Talens, les Richesses, la Santé, un Ami, quel est le plus désirable?

PERSONNAGES.

Juges, MM. G. Lemoine. E. Belleau. R. Lemoine. F. X. Hianveux. M. Lepage. A. Taschereau. L'Avocat des Talens, des Richesses, de la Santé, de l'Amitté,

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX. Voici les noms des messieurs qui ont eu l'honneur de remporter des prix, ainsi que de ceux qui ont obtenu des accessit :

EN BELLES LETTRES.

1er. prix d'excellence. M. M. George Lemoine. 2e. ditto. Magloire Lepage. 1er. accessit. Joseph Auclair. 2e. do. F. X. Hianveux. 3e. do. Alexandre Taschereau. Vers. 1er. prix. G. Lemoine. 2e. do. M. Lepage & J. Auclair. 1er. accessit. E. Belleau. 2e. do. R. Lemoine & C. Tardif. 3e. do. F. X. Hianveux. Thème, 1er. prix, M. Lepage. 2e. do. G. Lemoine. 1er. accessit. F. X. Hianveux. 2e. do. A. Taschereau & J. Auclair. 3e. do. C. Tardif. Vers, 1er. prix. F. Langevin & M. Lepage. 2e. do. C. Déry & G. Lemoine. 1er. accessit. J. Auclair. 2e. do. P. Mirand. 3e. do. F. Duboué. Vers. 1er. prix. J. M. Clinic. 2e. do. G. Lemoine. 1er. accessit. E. Belleau. 2e. do. F. Carrier. Thème Anglais, 1er. prix, G. Lemoine. 2e. do. M. Lepage. 1er. accessit. R. Lemoine. 2e. do. Jos. Fortier. Conjugaison des verbes grecs. 1er. prix, F. Langevin. 2e. do. J. Auclair. 1er. accessit. J. Bte. Chartré. 2e. do. F. Duboué. 3e. do. C. Tardif. Mémoire et traduction des auteurs latins. 1er. prix, A. Taschereau. 2e. do. F. Carrier. ARITHMETIQUE. TROISIEME. Premier prix d'excellence. C. Hianveux. 2e. do. Ant. Parent. 1er. accessit, P. Chauveau. 2e. do. D. Binet. 3e. do. J. Bte. Côté. Vers. 1er. prix, C. Hianveu & D. Binet. 2e. do. A. Parent. 1er. accessit, André Marcoux. 2e. do. G. Tremblay. 3e. do. J. Bte. Côté. Vers, 1er. prix, A. Marcoux. 2e. do. J. Lefebvre. 1er. accessit, P. Marcoux. 2e. do. A. Parent. 3e. do. C. Hianveu. Histoire de France, 1er. prix, A. Parent et Ed. [Darveau]. 2e. do. P. Chauveau C. Hianveu et D. Binet. 1er. accessit, A. Marcoux. 2e. do. J. Lefebvre et G. Tremblay. 3e. do. Elie Rinfret. Vers. 1er. prix, P. Chauveau. 2e. do. H. Tanguay. Mémoire, J. Bolducet A. Marcoux. ARITHMETIQUE. QUATRIEME. 1er. prix d'excellence. A. Lemoine. 2e. do. J. Crépeau et F. Chabot. 1er. accessit. T. Larouche. 2e. do. P. Fougues. 3e. do. B. Poiré. Vers. 1er. prix. A. Lemoine. 2e. do. J. Crépeau. 1er. accessit, P. Fougues. 2e. do. N. Faucher. 3e. do. B. Poiré. Thème. 1er. Prix, F. Chabot. 2e. do. A. Lemoine. 1er. accessit, J. Crépeau. 2e. do. T. Larouche. 3e. do. B. Poiré.

2me. do. G. Tremblay.
3me. do. J. Bte. Mignault.
Mémoire.—1er prix, F. Gendron, L. Roy, et P. Toussaint.

2e. Ed. Maurel, L. Parant et N. Drapeau.
3e. N. Rousseau, J. Paquet et J. Germain.
4e. J.B. Villeneuve, C. Sirois et C. Dubuc.

Les intervalles des différentes séances étaient remplis par la musique du 79e. régiment; ceux de la troisième et de la cinquième séance par la musique du 32e. régiment; et ceux de la quatrième séance par la musique des élèves du séminaire.

Monsieur l'Evêque de Québec, et Monsieur l'abbé Dubois, Evêque de New-York ont assisté à la distribution solennelle des prix, et les étudiants et le public généralement ont regretté que l'absence du Gouverneur en chef l'ait empêché d'y assister, quoique Son Excellence en eût témoigné plusieurs fois le désir.

Histoire Romaine.—1er prix, N. Faucher.
2e. P. Forques, A. Lemoine et J. Pinguet.
Ecriture.—1er prix, J. Pinguet.
Arithmétique.—1er prix, Aug. Vocelle.

Premier prix d'excellence J. Langevin.
2e. ditto C. Pouliot.
1er. accessit, L. Bernard.

Version.—1er. prix J. Langevin.
2e. Ed. Horan.
1er. accessit, L. Bernard.

Thème.—1er. prix, C. Pouliot.
2e. J. Cauchon.
1er. accessit, L. Bernard et L. Turcot.

Histoire ancienne, 1er. prix, Ed. Horan.
2e. do. J. Cauchon, J. Langevin, L. Turcot, L. Bernard et P. Légaré.

Mémoire.—prix, L. Bernard et Jos. Cauchon.
Traduction des auteurs latins, P. Légaré.
Ecriture.—J. Bte. Gauvreau et G. Fanning.

1er. prix d'excellence D. Tessier.
2d. P. Valin.
1er. accessit N. Bélanger.

Version 1r. prix C. Delagorgendière.
1r. accessit J. Defoy.
2d. F. Gendron.

Thème 1r. prix L. Roy et J. Rosv.
1r. accessit P. Villeneuve.
2e. N. Leclerc.

Mémoire 1r. prix L. Marceau et J. F. Desruisseau.
2d. do. F. Gendron, V. Leclerc et Léon Roy.

1r. accessit J. Rosa.
2e. Isaie Rinfret.
3e. J. Defoy.

Version 1er. prix, F. Gendron.
1er. accessit, L. Roy et J. Rosv.
2e. P. Villeneuve.

Thème 1er. prix, V. Leclerc.
2e. J. Defoy et J. Rinfret.
1er. accessit, F. Gendron.

2e. J. Paquet.
3e. C. Trudel et R. Cahier.

Les exercices précédents de Messieurs les Etudiants du Séminaire de Québec nous avaient appris que dans cette institution vénérable s'ouvrait une nouvelle ère pour l'instruction classique; mais tout brillant que fut ce premier essai, quelque espérance qu'il nous eût fait concevoir pour l'avenir, nous ne nous attendions pas assurément que l'examen de cette année nous montrerait le cours aussi avancé dans la voie du perfectionnement.

Il ne suffit pas pour s'en former une idée de parcourir le programme des exercices; on ne verra là que la variété des connaissances qu'on y enseigne; c'est beaucoup sans doute. Mais ce qui intéresse encore davantage l'ami éclairé de l'éducation, c'est le plan de l'enseignement, qui, comme autrefois, ne s'adresse plus simplement à la mémoire, sans appeler l'exercice d'une autre faculté bien plus précieuse encore, le jugement; ce n'est plus cette sécheresse qui faisait périr l'éducation en germe, au contraire on la présente à la jeunesse sous toutes les formes les plus attrayantes, on s'adresse à toutes ses facultés, à tous ses sens, on n'oublie en un mot aucune des conditions qui peuvent favoriser la fructification des précieuses semences de l'éducation.

Par exemple, rien de plus séché autrefois que la Géographie, nous ne parlons pas de Statistique, de notre temps on n'en connaissait pas le mot, et c'est même depuis peu que cette branche de connaissance commence à être appréciée dans le monde savant; mais qu'un ingénieux Préfet des Etudes charge ses élèves de représenter une commission d'explorateurs, qui doivent, après leurs excursions dans les différentes parties du pays, rendre compte de ce qu'ils ont vu devant une société savante, ne voit-on pas tout d'abord à quelle vie, quel intérêt cette forme dramatique doit jeter sur une science aussi aride de sa nature; on sait aussi combien ce mode est propre à graver dans l'esprit des Etudiants, nous ne dirons pas seulement d'une classe, mais de tout un collège, des connaissances aussi utiles que celles que procurent la Géographie et la Statistique. Messieurs

les Etudiants de la sixième nous ont donné un exemple de cette heureuse application de la forme dramatique à l'étude de la Géographie du pays.

On voit que la cinquième, la quatrième et la troisième ont concouru par des prix d'histoire. On suppose peut-être qu'on a mis entre les mains des écoliers des cahiers d'histoire qu'on leur a fait apprendre par cœur et que les plus fortes mémoires ont remporté les prix. Point du tout, il s'agit d'un vrai concours. On a dit aux Etudiants de chacune de ces classes d'écrire eux-mêmes chacun son cahier, non pas sous la dictée du maître, mais d'après ses lectures et ses recherches, le maître n'ayant fait que les diriger dans leurs études. Puis les écoliers ont été interrogés, chaque classe sur l'histoire qu'on lui avait donnée à écrire, et chacun a répondu d'après son propre cahier écrit et digéré par lui-même. Nous avons été témoin nous-même de l'ardeur avec laquelle plusieurs Etudiants ont compulsé et analysé les ouvrages d'histoire qui sont dans la Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée. Pendant que ces Messieurs répondaient aux questions qu'on leur faisait, leurs cahiers ont été passés de main en main dans la salle, et nous en avons parcouru un sur l'histoire de France, qui nous a rempli d'étonnement, par le jugement et le soin avec lesquels il était rédigé. Quelques personnes ont pris plaisir à comparer à loisir trois ou quatre de ces cahiers, et nous tenons de l'une d'elles que rien n'est plus intéressant que de comparer le travail de ces jeunes intelligences, frappées différemment des grands faits qui constituent l'histoire d'un peuple, l'une s'appesantissant sur un fait, qu'une autre remarque à peine ou néglige entièrement. Ce travail outre l'utile exercice qu'il donne à l'esprit des élèves, est aussi bien propre à donner aux précepteurs la clé de l'intelligence de chacun de leurs écoliers, chose très essentielle.

Si, avant le dernier examen, on eût demandé à un professeur de métaphysique de faire donner au public par ses élèves une idée des études qui les occupent, il aurait assurément ri au nez de quiconque lui aurait fait une pareille proposition. De la métaphysique dans un examen public, aurait-il répondu! rendre un public juge des sublimes questions qui ont occupé les Descartes, les Locke, les Leibnitz, les Condillac, les Bonald! Et bien, ce qu'on n'aurait pas cru possible, on l'a fait et on l'a fait avec un éclatant succès au dernier examen, et c'est même la partie des exercices qui a le plus captivé l'attention de l'auditoire. Il est vrai que M. le Préfet des Etudes a mis en usage tous les moyens qu'il a pu se procurer; et il ne pouvait guère trouver un sujet plus intéressant et plus favorable que celui du Procès d'un Sourd-muet sans instruction accusé d'un crime capital, tandis que nous avons dans cette ville une institution, où il pouvait prendre ses plus importants personnages. La culpabilité du sourd-muet dépendant entièrement de la connaissance qu'il peut avoir du bien et du mal moral, les Juges et les Jurés ne pouvaient mieux éclairer leurs consciences qu'en interrogeant un sourd-muet instruit sur son état moral avant d'avoir été à l'école. A cette fin, M. Caron, sourd-muet de naissance, élève de M. McDonald, instituteur des sourds-muets en cette ville, et déjà fort avancé dans son éducation, a répondu par écrit à toutes les questions qu'on lui a faites aussi par le moyen de l'écriture. L'interrogatoire se faisait sur une grande planche noircie, et en caractères lisibles à distance, de sorte que le public a eu occasion de juger de la perfection orthographique et grammaticale avec laquelle il écrivait. Un des avocats lui ayant demandé s'il comprenait bien ce qu'il écrivait, il dit que pour l'en convaincre, il reproduirait dans le langage des signes, ce qu'il exprimait dans le langage écrit; c'est ce qu'il fit. Il n'est pas besoin de dire que cet exercice excita l'intérêt des auditeurs au plus haut degré. Le résultat des déclarations de M. Caron fut qu'il n'avait aucune idée du mal moral, et qu'une idée grossière et bornée de la divinité, la seule que tous les efforts de ses parents eussent pu lui faire concevoir avant d'aller à l'École.

Pour ne pas donner à cet article plus d'étendue que le temps nous le permet, nous sommes obligé d'omettre la mention de maintes circonstances intéressantes dans le cours de ce beau plaidoyer, et nous nous hâtons d'arriver au dénouement, qui fut l'acquiescement de l'accusé, avec l'injonction cependant de le conduire sans délai à l'institution des Sourds-muets établie en cette ville. Le juge prit occasion de là de parler de la générosité philanthropique de la Législature, qui avait mis ces infortunés en état de participer aux avantages de la civilisation, et d'acquiescer la connaissance des vérités sublimes de la morale et de la religion. Il donna aussi un juste tribut d'éloges au savant et habile Instituteur qui est à la tête de cette institution. Ces différentes allusions furent accueillies d'applaudissements vifs et prolongés.

Il n'est presque pas nécessaire de remarquer que MM. les Etudiants se sont tous acquittés des exercices variés dont ils étaient chargés avec l'aisance et la perfection que doit faire attendre l'excellent système des études. On a surtout remarqué qu'ils n'avaient pas généralement cet air de timidité et d'embarras extrême particulier à nos séminaristes. Ils avaient un air d'assurance qui semblait dire aux auditeurs—nous avons à vous montrer ce que vous n'avez pas encore vu. Nous avons observé un grand perfectionnement dans la déclamation des par-

ties que nous avons vues, nos occupations ne nous ayant pas permis de suivre régulièrement les exercices, et nous citerons en particulier les deux Messieurs qui ont rempli les rôles d'Avocats dans le plaidoyer du Sourd-muet; celui qui représentait le Brigand Thrace dans le dialogue anglais; les quatre avocats dans le plaidoyer de MM. les Humanistes et plusieurs autres.

Nous ne savons pas si ce rapport bien imparfait suffira pour porter dans l'esprit de nos lecteurs la conviction intime que nous avons rapportée de ces exercices, que la Jeunesse Canadienne n'a rien à envier chez aucun autre peuple d'Amérique, et que bientôt même elle n'aura rien à envier en Europe. Les Messieurs du Séminaire ont trop fait déjà, pour s'arrêter en si beau chemin, et nous ne désespérons pas de les voir bientôt ajouter de nouveaux titres à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Heureux le pays où existent de telles Institutions; heureux le peuple à l'avancement duquel des Ecclésiastiques éclairés consacrent leur temps et leurs veilles, sans espérer et sans recevoir d'autre récompense que le témoignage d'une bonne conscience et la gratitude et la vénération de leurs compatriotes. Heureux encore une fois le peuple qui dans un siècle de régénération politique trouve dans son clergé un Phare bienfaisant qui l'éclairé dans ce périlleux passage, l'aide à éviter les écueils et lui montre la route du port.

Après leur avoir rendu un faible mais sincère hommage à tous, les Messieurs du séminaire de Québec, s'uniront à nous assurément pour rendre le tribut d'éloges qui est dû en particulier à leur digne PRÉFET DES ETUDES, qui avec un zèle vraiment apostolique emploie, épaise hélas! peut-être, une des plus belles intelligences, à réaliser leurs bienfaisantes intentions pour le perfectionnement des Etudes dans leur maison.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'aux portraits de quelques-uns de nos compatriotes distingués, qui ont été gravés, on pourra joindre sous peu de temps le buste en plâtre, grandeur naturelle, de feu l'Honorable PIERRE BEDARD, le grand patriote de 1810. Le buste de ce Monsieur a été moulé par un habile artiste, maintenant en cette ville, sur un masque qu'on avait imprimé de ses traits après sa mort, et est, dit-on, très bien exécuté. Il sera exposé, dans quelques jours dans la salle de lecture de la Chambre d'Assemblée et dans celle de la Bourse. Nous devons remarquer que l'idée de cet ouvrage est dû à notre compatriote, M. CHASSEUR, qui a fourni à l'artiste l'empreinte-modèle du buste et qui s'est vivement intéressé à le faire exécuter.

TABLE MÉTÉOROLOGIQUE. Pour le Mois d'Août, 1833.

Table with 4 columns: Date, Thermomètre, Vents, État du Temps. Rows for Aug 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Table with 4 columns: Date, Thermomètre, Vents, État du Temps. Rows for Aug 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

OBSERVATIONS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE. L'état sanitaire de cette ville continue d'être on ne peut plus satisfaisant. Les Hôpitaux n'ont jamais eu moins de malades que cet été.

Hier a eu lieu les courses de chaloupes. Cet amusement l'avantage au moins de réunir en promenade sur l'eau un nombre de personnes, et de porter les jeunes gens à un exercice qui aide la santé et exige de la force et de l'adresse. Les bateaux à vapeur le St. George et le John Molson, qui portaient les musiciens du 32e. et 79e., ainsi que plusieurs autres bateaux à vapeur se rendirent à l'embouchure de la rivière Saint Charles qui était aussi parcourue par un nombre infini de chaloupes sous voiles. On a remarqué sur les bateaux à vapeur près de trois cents dames et messieurs, tant des Etats-Unis que des parties supérieures de la Province.

Le concours le plus intéressant était entre des grès à la rame, l'une bâtie à Londres et l'autre à Greenock en Ecosse. Celui de Londres conduite par MM. les capitaines McKanton et Markham et les lieutenants Bains, Dillon et Cambell a remporté le prix.

Le vent soufflait légèrement et favorisait peu les courses de chaloupes à voile. Le bateau de plaisir de M. Osborne a remporté un des prix. La chaloupe de M. Dorion, la Sophie, en a remporté un autre. Sept à huit courses ont eut lieu.—Gaz. de Québec.

LES COURSES.—Il est arrivé plusieurs centaines d'étrangers pour prendre part à cet amusement hier. Le temps a été beau vers la fin de l'après-midi. Le cheval de M. Stott a gagné la première course, et celui de M. McGrath la seconde. Waverley, cheval de M. Kauntz, a gagné la troisième. Le nombre de spectateurs était considérable.—Le cheval de M. Stott a frappé en courant un individu à l'estomac, et l'a blessé mortellement.—Id.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES

13 août.—Brick Mercury, 30 juillet de Sydney (C. B.) à ordre, poisson, huile, &c. 143 émirés.
Do. Brothers, 25 juin de Leitch, pour Montréal, cargaison générale 15 do.
Do. Euphemus, 18 juillet Terreneuve, à ordre, lest.

14 Goëlt Henry, 7 juin de Bristol, à W. Budden fer, &c.
Do Mary, 27 juillet de Halifax, à Field & cie. sucre.
Do Marie, 21 jours de Terreneuve, à M. Holcomb, poisson.

Do. Batcheler, 26 juillet de St. Jean, N. B., à H. Dubord, rum et sucre.
Do. Witch, 21 do de Arichat, à ordre, poisson.
Sir Bourcheer Wrey, 25 juin de Poole, à H. Atkinson, lest.

Navire Andronache, 14 do de Londres à Pemberton, troupe.
Brick Elbe, 5 do de do, pour Montréal, cargaison générale.
15 Navire Harmony, 19 juillet de Hull, à G. Symes, lest, 15 émir.

Barque X Y Z, 23 do de Bermuda, à H Gowen, do, 2 do.
Brick Niaux, 17 juin de Chipstow à Lemesurier, lest.
Do Susan, 3 juit de la Jamaïque, à Leslie & cie, rum, &c, 1 émir.

Do Aveno, 16 juin de Gibraltar, à Hart, Logan & cie, vins, &c.
Do Orléans, 1r Juit de la Jamaïque, à A C Fraser & cie, rum.
Do Jane Dunn, 20 do de Terreneuve, à W. Prier, lest, 2 émirés.

Goëlt Hertford, 9 do de Antigua, à H Dubord, sucre.
C'EST-À-VIS est par le présent donné, que les savoir: 1° Les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux tems et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de Venditioni Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du shérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun tems dans les deux jours après le retour de l'Ordre, (Writ.)

DISTRICT DE QUÉBEC.
No. 1607.—Dr. Marie Genevieve Chretien, veuve de Prudent Simon Blais et tutrice de ses enfants. Patrick Hickey, is qualités, tuteur des enfants de feu James Gardner: Un emplacement en la Basse-Ville de Québec, rue Champlain, de 40 pieds de front sur la profondeur qui se trouve entre la dite rue et la Cme du Cap, avec maison et dépendances, entre Joseph Faucher et William George. Au Bureau du Shérif, le 23 Décembre.

No. 1254.—Fleurie St. Jean et autres vs. Antoine Duclot: Un emplacement au Faubourg St. Roch, rue du Roi, de 45 pieds sur 55, entre Antoine Bernard, Jean Bornais, &c. Au Bureau du Shérif, le 30 Décembre.

No. 364.—Antoine Charles Taschereau vs. Ellen McNaughton, veuve de William Slevin: Un emplacement à Ste. Marie, Seigneurie Taschereau, 1er. rang, de 60 pieds sur 4 arpens, entre Pierre Lacroix et le demandeur, avec maison, grange et hangard. 2° Un emplacement au dit lieu, 1er. rang, de 75 pieds sur 1 arpent entre le demandeur et les héritiers de l'Hon. Jean Thomas Taschereau, avec maison et hangard et aussi, cuves et autres ustensiles de manufacture de potasse et perlasse. A la porte de l'église du lieu, le 31 Décembre.

No. 1436.—James Hunt vs. James Hunt Putt: Un lot de terre dans le Township de Stoneham, étant le No. 8 dans le 1er. rang, avec 2 maisons, moulin à scie, étable et autres bâtiments, avec droit de prendre de l'eau sur le No. 9 pour l'usage du dit moulin. A la porte de l'église de Charlesbourg, le 31 Décembre.

No. 1711.—Joseph François Pelletier et son épouse vs. Pascal Ouellet: Une terre dans le 3e. rang de Kamouraska, de 2 arpens sur 40 ou 42, entre Etienne Fortin et Pierre Dionne, avec maison et autres bâtiments, à diverses charges. A la porte de l'église du lieu, le 31 Décembre.

No. 1197.—John & John Malcolm Fraser vs. Michel Bégin: Un lot de terre au Faubourg St. Louis de Québec, de 50 pieds sur 89 à 90, borné en devant par une rue venant du Faubourg St. Jean, entre Richard Fielders et William Young. Au Bureau du Shérif, le 30 Décembre.

DISTRICT DE MONTREAL.
No. 232.—Jsa Meech, junior vs. Ralph Smith: Le lot No. 19 et moitié du No. 20, dans la 10e. concession du Township de Hull, avec maison et grange, contenant ensemble 300 arpens dont 15 sont améliorés. A la porte de l'église du lieu, le 9 Décembre.

No. 1675.—Théodore Bédard vs. Eustache Roy: Une terre dans la Seigneurie de Lacolle, de 24 arpens sur 22, entre Benjamin Barry et Jacob Zaine, avec maison, grange et écurie. A la porte de l'église de St. Valentin, le 9 Décembre.

No. 401.—L'hon. Jean Roch Rolland vs. François Charbonneau, is qualités, tuteur des enfants de feu Joseph Charbonneau, et autres: Une terre à Ste. Marie de Monnoir, étant le No. 129, de 3 arpens sur 30, avec maison et grange. A la porte de l'église du lieu, le 9 Décembre.

No.—Joseph Taillefer veuve d'Augustin Constantin vs. Michel Meunier dit La Pierre: Une terre à la Côte St. Charles de St. Eustache, de 3 arpens sur 20, entre les terres du Grand St. Charles et William McAsian. A la porte de l'église du lieu, le 9 Décembre.

No. 1570.—L'hon. Jean Roch Rolland vs. Patrick Murray, is qualités, curateur à Patrick Griffin absent: Un lot de terre à Ste. Marie de Monnoir, de 3 arpens sur 50, entre James Reid et André Larivée. A la porte de l'église du lieu, le 9 Décembre.

SOUS UN MOIS. VENDITIONI EXPONAS.
No. 990.—Joseph Barthelemy, Charles Hermét gildé Gauvreau, à la folle enchère de Jean Gagné: Un lot de terre à St. Etienne de la Malbaie, de 4 perches sur 1 arpent, entre Joseph Gauthier et François Bouillanne fils, avec maison et dépendances. A la porte de l'église du lieu, le 10 Septembre.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.
No. 258.—Louis Grondin vs. Joseph Laroche: Une terre à St. Edouard de Gentilly, 2e. concession, de 1 1/2 arpens sur 32, entre Pascal Poisson et Edouard Champoux dit St. Pierre. A la porte de l'église du lieu, le 5 Septembre.

No. 409.—James Henry Montgomery & Jane Hoole son épouse vs. Richard Galloway et William Ryan, et Alexandre Gouin, is qualités, curateur au dit Richard Galloway absent: Un emplacement dans la 1ere. concession de St. Antoine de la Baie du Febvre, contenant le terrain qui est entre le chemin de réserve de Charles Lemire et Germain Beaulieu, sur 160 pieds, avec maison et autres dépendances; sujet à une rente foncière de 70 livres anciens cours, &c. A la porte de l'église du lieu, le 4 Septembre.

No. 407.—L'hon. Mathieu Bell vs. Alexandre Comens: 1° Une pièce de terre au Cap de la Magdeleine, au lieu nommé "Ruisseau de la Mi-

ne," de 1 arpent sur 20, entre François Barrette ou représentants et les héritiers Jacques Crevier Bellefleur, en bois debout, 2°. Un emplacement dans la 1ère. concession du Cap de la Magdeleine de 1 arpent sur 1, entre Joseph Rochelleau ou représentants et les veuve et héritiers d'Alexis Lefebvre Lacroix, ainsi que le terrain qui est à l'est du chemin du roi et depuis icelui jusqu'au ruisseau, avec maison et autres bâtiments, 3°. Un lopin de terre à Ste. Anne d'Yamachicho, contenant 3 arpens en superficie, avec droit dans la commune du fief Gros-Bois, avec maison et autres bâtiments, &c. Les deux premiers lots à la porte de l'église du Cap de la Magdeleine le 3 Septembre Septembre, et le 3e, à celle de Ste. Anne d'Yamachicho, le 4 Septembre.

MAINTENANT à vendre à cett Imprimerie le petit Drama de l'AMI DES ADOLÉSCENS intitulé "L'HONNETE FERMIER." Ce volume contiendra environ 150 pages excellent caractères et bon papier. C'est un des meilleurs livres pour donner en récompense aux Ecoliers de a Campagne. Prix 1/6 relié Québec, 1 juillet, 1833.

EMPRUNT. Salle du Conseil de Ville.

Montréal, 10 Août, 1833. LE CONSEIL DE VILLE ayant résolu, dans sa Séance du 9 de ce mois, de faire un EMPRUNT de TROIS MILLE Livres courant, pour les fins de la 14e Section de l'Acte d'Incorporation de la Cité de Montréal de la 1ere. Guill. 4-Chap. 54.

AVIS PUBLIC est en conséquence donné: Que toute personnes désirant prêter au Conseil de Ville la dite somme de trois mille livres, ou telle portion d'icelle n'étant pas au-dessous de cinq cents livres courant, pourront s'adresser au "Maire de Montréal," (en les livrant au Bureau du Soussigné) leurs offres scellées, de ce jour au 31 de ce mois inclusivement.

Que ces mêmes offres devront faire mention du taux de l'intérêt exigé par les prêteurs et des conditions qu'ils jugeront devoir mettre au remboursement du capital prêté. PIERRE AUGER, Trés. C. M.

AUX CHARFENTIERES, MAÇONS, &c. CONTRAT POUR UN QUAI.

LES Syndics nommés pour la bâtisse de l'Hôpital de Marine donnent avis par le présent, qu'ils recevront des propositions jusqu'à midi, le SAMEDI 24 courant, pour l'érection d'un Quai sur la Rivière St. Charles, joignant au dit hôpital, le dit quai devant avoir 536 pieds de long.

On recevra en même temps des propositions pour préparer et poser quatre colonnes ioniques au portique du dit hôpital. Les dites colonnes seront de pierre du Cap rouge, et auront 22 pieds 6 pouces de haut sur 2 pieds 9 pouces de diamètre.

On pourra voir des plans et devis des dites ouvrages en s'adressant à MICHEL CLOUET, écuyer, Président de la Commission, à qui les propositions devront être adressées. On exigera d'amples cautionnements pour l'exécution des dits contrats et les paiements se feront au fur et à mesure que l'ouvrage avancera. Québec 7 Août, 1833.

A VENDRE Par le Soussigné, Rue Baude, Haute-Ville de Québec, la cargaison de la Goëlette MARGUERITE, A. Talbot, de la Tabatière, côtes de Labrador:

SO FUTAILLES, contenant, 7,000 gallons d'HUILE DE LOUP-MARIN, blanche et bouillie qui se débarquent au quai de Jones, Murray, Rue St. Pierre. —AUSI— La cargaison de la goëlette ANGELIQUE, Capit. LESUEUR, du même endroit,— Soixante-et-cinq futailles contenant 6,500 gallons d'huile de Loup-marin, bouillie et de première qualité, qui se débarquent au quai de Buteau, rue St. Paul.

VICTOR HAMEL, Junr. Québec, 13e août, 1833.

A VENDRE une TERRE située dans la paroisse de BEAUMONT.

Village nommé Ville Marie, de quatre arpens de front sur quarante de profondeur, avec maison, grange, étable, &c. et très bien boisé. S'adresser au propriétaire GUILLAUME NADEAU, au Moulin de St. Michel. Québec, 14 Août 1833. 1c

SEULE CHAPELLERIE, KING'S ARMS, A QUÉBEC.

CORRIVEAU & HALL, informement respectueusement leurs pratiques, le public en général et principalement Messieurs les Curés qu'ils ont ajouté à leurs assortiment un grand nombre de Chapeaux à bords larges et étroits superflins, fins de Castor garantis à l'épreuve de l'eau et élastique, conservant leurs formes et leurs couleurs, rendra recommandable les nouveaux moyens qu'ils ont adaptés pour mériter la continuation de l'encouragement du patronage public dont ils ont toujours été favorisés.

Chapellerie devant le Marché de la Haute-Ville, No. 1. Rue la Fabrique ci-devant Hall. 14 Août 1833. 3u

N. B. Chapeaux pour Dames et Messieurs nettoyés, formés et façonnés au plus court avis, tous ceux qui doivent des vieux comptes sont priés de payer sans délai. C. & H.

UN emplacement à vendre au Faubourg St. Roch, de 48 pieds de front, sur 50 de profondeur, sur lequel est bâti une maison à un étage en bon ordre, y compris un magasin faisant coin sur les rues St. MARGUERITE et ANNE, n°. 13, sur la rue ANNE ayant étable, remise, deux hangars contigus: Pour les conditions s'adresser à ce Bureau. Québec, 2e. Août, 1833

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS 200 Boîtes Savon de Montréal, 100 barils Saindoux frais, 50 quarts farine d'avoine supérieure, Lard Mess et Prime Mess, WATSON, BLACK & Cie. Rue Sault-au-Matelot. 6 juillet, 1833. 3u

A vendre par les soussignés. Lard, Mess et prime Mess, Bouff des 1ère et 2de. qualité, Saindoux, Jambons et Chandelle, Savon et Biscuit, Poisson Sèches et Salé de toute sorte, Fleur et Farine, VALLÉE, Sr. JEAN & cie. Québec, 7 juin, 1833. 3u

A VENDRE, CLOCHES d'EGLISES depuis 100lbs à 600, ainsi que plus petites. Québec 31 Mai 1833. LOUIS DELAGRAYE

Compagnie d'Assurance contre les Accidents du Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse. Les soussignés ayant été nommés agents de la Compagnie d'Assurance contre les accidents du feu et de la vie de l'Ouest de l'Ecosse, préviennent le public qu'ils sont autorisés d'effectuer des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans la Bas-Canada; et aussi sur les bateaux à vapeur naviguant dans les rivières, ou entre aucun port ou ports dans le Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick. Les avantages qu'ils ont à offrir sont, le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes s'il s'ensuit, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow.

RODGER, DEAN & Cie. Québec, 12 juillet 1833. Rue St. Jacques. A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ RUM des Iles sous le vent, Sucre, Melasse, Huile, et Hareng de Digby. Rum de la Jamaïque. H. DUBORD. Québec, 17 juillet 1833.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS: FLEUR superfine, fine et moyenne, Bouff mes, prime mes et prime, Lard mes, prime mes et prime, Beurre frais de table, venant d'arriver, Tabac en feuilles et en torquettes, do. Cigares de la Havane et d'Amérique, Cordage de 2, 2 1/2 et 3 pouces, Esprit de térébenthine, et du Brai, Balais de foie. W. MITTLBERGER & Cie. Rue St. Antoine, Basse-Ville 6 juillet, 1833.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS: MANDRE Vieux des Indes Orientales, en pipes et barriques, 100 quarts bière forte double, en bouteilles de pinte et chopine, 10 pipes brandy de Bordeaux, Chandelle moulée de Barton, de Londres, à mâches cirées, chandelle de blanc de baleine, savon de Windsor. WATSON, BLACK, & Cie. Rue Saulx-au-Matelot. 6 juillet, 1833.

AVIS.—Les affaires conduites jusqu'à ce jour sous les noms et raison d'E. R. FABRE & Cie, seront continuées par les soussignés sous ceux de Fabre, Perrault & Cie. E. R. FABRE, LOUIS PERRAULT. Montréal, 4 Juillet 1835—su.

LIBRAIRIE CANADIENNE. Les soussignés ont dernièrement reçu leur assortiment de Livres de France, comprenant les meilleurs ouvrages de Théologie et de Piété, avec quelques-uns de littérature choisie. Le catalogue général est sous presse et paraîtra très-incessamment. —AUSSI— A vendre, papier à écrire, à imprimer, à enveloppe, de bonne qualité, cahiers, livres de comptes, registres, faits en tous genres, d'après ordre, et promptement, toute espèce de fourniture d'école à prix modéré.

—AUSSI— Ils viennent aussi de monter une Imprimerie qui ne le cède à aucune dans le pays tant sous le rapport de la variété que sous celui de la quantité des caractères. Ils peuvent maintenant exécuter, dans le meilleur goût, à court avis et à des termes raisonnables, toute espèce d'ouvrages typographiques, notamment: livres pamphlets, affiches, cartes d'adresse, invitation, funéraires, catalogues, blancs pour les Notaires et Avocats, &c. &c. en français ou en anglais. FABRE, PERRAULT & Cie. 4 juillet, 1833.

PAPETERIE, LIVRES DE COMPTES, &c. Le Soussigné a reçu dernièrement par le JANEY de Liverpool, un assortiment complet de Papeterie de toute sorte, Livres en blanc de toute grandeur et réglés, meilleurs papier et reliure; foilsap, papier à lettre et autres papiers à écrire, avec tous les articles nécessaires dans un comptoir. J. WHEATLEY, au pied de la rue Lamontagne. Québec 2 Août, 1833.

PELLÉTIÈRES TEINTES. PIERRE GINGRAS prend la liberté d'informer le Public qu'il est prêt à recevoir d'ici au 15 d'Août prochain, des ordres pour teindre des peaux de Martre et Loutré au naturel, et il aura l'honneur prochain quelques casques de peaux sèches teintes au naturel, dont il disposera à bas prix. 22 juillet 1833.

RICHARD CATTON, Horloger, prend la liberté d'offrir ses remerciements au public pour l'encouragement libéral qu'il a eu depuis qu'il exerce cette profession, et il se flatte par l'expérience qu'il a acquise dans le raccommodage et la confection des montres de Londres, de pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront bien l'employer. No. 1. Rue Notre Dame. Au coin de la rue Lamontagne. 1 d

AVERTISSEMENT. CEUX qui ont quelques réclamations ou qui doivent à la Succession de feu Messire ZACHARIE PROSPER GAGNON, Curé de la Noria, sont priés de s'adresser à Mr. Pierre Gagnon, Maître forgeron à Québec; les habitants de la Noria qui pourraient devoir pour dime ou autrement s'adresseront à Messire Jean François Gagnon, Curé de la Vallée, qui est dument autorisé à donner des reçus qui déchargeront les débiteurs dans la dite succession. VEUVE PIERRE GAGNON. 4fs.

DEUX terres contiguës, dont l'une entièrement en culture, et l'autre en bois debout, la 1re. de 24 arpens de front sur 30 de profondeur, la 2de. de 3 arpens de front sur 30 de profondeur, dans la première concession de Gentilly, avec une Maison de pierre et tous autres bâtiments en très-bon état, avec ou sans les animaux, au choix de l'acquéreur. S'adresser sur les lieux, à LAURENT GENEST, Ecuier, Notaire, ou à Nicolet à L. M. Cressé, Ecuier, Notaire. Québec, 30 Juillet, 1833.

ON obligerait beaucoup le soussigné, si on lui faisait connaître les personnes qui font circuler dans le public ce qui est son rapport qu'une maison de commerce de cette ville a fait arrêter des argens contre M. Elizé Mailhot de St. Pierre-les-Bouquets. Le soussigné regarde comme une attaque contre son caractère des bruits qui lui prétendent l'intention de chercher à perdre le crédit d'autrui. ED. MASSE. Québec, 2 Août 1833.

Le soussigné vient de recevoir et offre en vente vases d'Eglise de toutes sortes. ... AUSSI, ... 2 christa d'Ivoire de neuf pouces, 1 set petits chandeliers d'Autel argentés, 1 set do do métal, 1 set grands do do, 1 lampe d'Eglise plaquée de nouveau goût, 6 do métal do. 1 chappe de drap d'argent, Etols brochés en argent et en or, ainsi que damassés de toutes couleurs. croix pour chasubles brochées en argent et en or de toutes couleurs. ... AUSSI, ... 12 Ensensoirs argentés, 2 Croix de Processions do. 2 do. métal, 4 Crucifix d'Autel, 12 Navettes argentés, 6 dito métal. 5 juillet, 1833. LOUIS DE LAGRAVE.

A VENDRE chez le soussigné: Cloches d'Eglise de poids 100 à 700 lbs. Chandelle de blanc de baleine, Chandelle de cire, Cire blanche en palottes, Huile de blanc baleine, Huile d'Olive, Huile de lin d'Angleterre double bouillie. LOUIS DE LAGRAVE. 5 juillet, 1833.

A VENDRE par le soussigné: pierres à moulages françaises de qualité supérieure; aussi huile de blanc de baleine et huile d'olive pour lampes. LOUIS DE LAGRAVE. Québec, 9 Octobre, 1832.

A VENDRE CHEZ LE SOUSSIGNÉ 40 CAISSES Vitres 6 1/2 x 7 1/2. LOUIS DE LAGRAVE. Québec, 29 juillet 1833.

PERDUE ou VOLEE, à bord du CANADA, SAMEDI soir, à 6 heures, une petite Boîte contenant VINGT LOUIS en argent, et pour à-peu-près la valeur de la même somme en bijoux, comprenant entre autres articles un collier de corail double, un simple do. des bagues, épinglette &c., et un chausson... Quiconque pourra donner des informations pour parvenir à la découverte des objets ci-dessus mentionnés sera généreusement récompensé. S'adresser à Québec chez Mlle. Dumoulin, rue St. George, aux Trois-Rivières chez le Col. Courval, à Montréal chez L. H. Lafontaine, Ecuier. 24 juin, 1833.

AVIS. Le Soussigné, Curateur à la Succession vacante de feu MARIE VOLSE, veuve en premières noces de feu AUGUSTIN ALARIE et en secondes noces de feu CHARLES VERMETTE, prie toutes personnes qui peuvent avoir à cette Succession de payer sans délai, et ceux à qui il est dû de lui présenter leurs comptes ou à Maître M. Tessier, Notaire, d'ici au QUINZE d'Août prochain, auquel tems le Soussigné distribuera aux Créanciers les deniers qu'il aura alors en mains provenant de cette Succession. ETIENNE DE FOI. Québec, 15 Juin 1833.

AVIS.—LA BIBLIOTHEQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE, conformément à l'ordre de la chambre à cet effet, sera ouverte au public comme à l'ordinaire, à compter du MERCREDI 1er mai prochain, jusqu'à nouvel ordre. Et. PARENT, Bibliothécaire. Québec, 23 avril, 1833.

A Vendre par le Soussigné un grand assortiment de Vitre, en caisse et demi-caisse. Savoir:—17 x 12—16 x 12—16 x 11—15 x 11—14 x 12—14 x 11—14 x 10—13 x 10—12 x 10—12 x 9—11 x 9—10 x 8—9 x 9—9 1/2 x 7 1/2—9 1/2 x 8 1/2—8 1/2 x 7 1/2—7 1/2 x 6 1/2 B. LACHANCE. Québec, 14 Juillet, 1832.

DISTRICT DE QUEBEC. LES Habitants des Paroisses de ce District ou il n'a pas été convoqué des Assemblées pour décider pour ou contre l'élection d'un Commissaire des Chemins et Ponts, Pour le premier LUNDI de JUIN, quinze jours avant ce jour, selon l'acte passé à cette fin pendant la Session de la Législature de 1831 et 1832; ou dans les cas où telles Assemblées ayant eu lieu, les dits habitants ont refusé d'être tel Commissaire, sont informés que le Bureau du Grand Voyer a été transporté au No. 3, rue Ste. Geneviève, Cap Diamant, où l'on doit envoyer toute communication relative à la Voierie, et tous ceux des dites paroisses qui pourront s'adresser au dit Bureau en l'absence du Grand Voyer, sont priés de s'adresser à S. Lelièvre Ecr. D. V. rue Haldimand, près du Palais de Justice, lequel leur donnera toutes les informations dont ils auront besoin. E. R. ANTHROBUS, Grand-Voyer. 7 juin, 1833.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS. RUM de la Jamaïque, Sucre, &c. Vins d'Oporto et Sherry, en barriques et quarts, Moutarde en cruches, Sucre des Indes, &c. Aussi un assortiment général de toiles de Dundee, ficelle, cordages, &c. LESLIE, STUART, & Cie. Rue Champlain, 20 Juillet, 1833.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. RUM, melasse, vin d'Espagne, vinaigre de vin blanc, huile de loup-marin, cloux de 3 1/2 à 2 1/2 lbs, vitres de 6 1/2 x 7 1/2 de 7 1/2 x 8 1/2, Plomb No 1 à 3, pelles & bèches, faux & faucilles, empois & pierre bleue, pipes, couperose, alum, mastic, huile de lin en cruches, quarts & barriques, peinture blanche, jaune, rouge et noire, ocre rouge, poëles à frir, chapeaux superflins en boîtes, dito communs en caisses de 4 douzaines, papier à écrire et à enveloppe, un assortiment de coutellerie, aussi 6 doz. de chaises et 2 boîtes de fleurs récemment arrivées de Bordeaux. MARTIN CHINIC. Québec 25 juillet 1833.

Le Dr. Frs. X. Drolet prend la liberté d'informer ses amis et le public de cette ville et des environs, qu'il a établi sa résidence Grande rue du faubourg St. Jean, No. 1, où il se propose de pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur. Il tiendra une Apothicairerie assortie d'articles habituellement demandés dans cette ligne. Québec, 16 Juillet, 1833.

N. B.—Le Dr. F. X. Drolet croit avoir le droit d'informer le public, qu'il en sa possession une préparation thérapeutique qui dernièrement à Paris, a obtenu le plus grand succès dans les maladies de Poitrine. LES SOUSSIGNÉS offrent en vente un assortiment de CARTES D'ANNALES et de VISITE de toutes grandeurs, qu'ils vendront à bas prix. F. FRECHETTE & Cie. Québec, 18 juillet 1833.

CEREMONIES DU CULT. LES soussignés ont l'honneur d'informer MM. les Curés et autres, qu'ils sont prêts à livrer un ouvrage depuis longtemps désiré par le clergé de ce pays, savoir: PETIT MANUEL DES CEREMONIES ROMAINES à l'usage du Diocèse de Québec, publié avec l'approbation de MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC. Prix—Relié en mouton 56; en veau 7s, veau de Russie doré sur tranchée 9s. et en maroquin doré do, 12s. 6d. Les personnes qui voudroient faire relire l'ouvrage elles-mêmes, pourroient l'avoir en feuilles. On peut aussi se procurer l'ouvrage ci-dessus chez MM. E. R. Fabre Montréal, au Trois-Rivières chez M. Geo. Stobbet à Québec, chez MM. Neilson, et Cowan, MM. T. Cary & Co. N. B. Nous notifions en même tems à qui il appartiendra que nous avons pris le privilège pour le sudit ouvrage. FRECHETTE & Cie. Québec, 11 Oct. 1832. No. 25, Rue Lamontagne.

PORTRAITS ENCADRÉS DES HONORABLES VIGER & PAFINCAU. LES soussignés viennent de recevoir de Montréal, un nouvel envoi de portraits encadrés des Messieurs ci-dessus, savoir grand cadre doré enjolivé 20s., cadre doré uni 12s. 6d., et cadre d'acajou 12s. 6d. FRECHETTE, & Cie Bureau du Canadien. } Québec, 9 Octobre, 1832.

Le soussigné offre en vente à son établissement, Rue St. Paul: 2,000 Minots de sel de Liverpool, 2,000 Quintaux marine sèche, 200 do do. grande de sable, 400 Quarts de harengs inspecté, No. 2, d'Arichat, 100 do goudron, 100 do brai, 50 do goudron de charbon de terre, 100 do Lard Prime Mess, &c. &c. AUSSI, ... 10 pipes, 20 barriques et 20 quarts de Vin d'Espagne, Cordage, Ancre et Chaîne. F. BUTEAU. 5 juillet, 1833.

AVIS.—Toutes personnes qui doivent à la ci-devant Société de F. BUTEAU & cie, sont requises de liquider leurs comptes d'ici au 1er d'août prochain, au soussigné qui est autorisé à régler les affaires de la dite Société, et toutes dettes qui resteroient sans liquidation seront mises entre les mains de son procureur. F. BUTEAU. 17 juin, 1833.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ SAVOIR: ... 2,500 Quintaux Marine Sèche, 100 Quarts Saumon, 200 do Harengs, &c. &c. AUSSI, ... 30,000 madriers d'Épinette, 10,000 do Pin, 200 Bardeaux F. BUTEAU. 17 juin, 1833. Rue St. Paul.

A VENDRE par le Soussigné et se dé barquant de la Barque Byker. 50 Tonnes Rum de Demerara, 18 Boucarts Sucre, &c. &c. AUSSI, ... 200 Quarts d'Huile de Loup-Marin, 100 Quart Harengs d'Arichat. F. BUTEAU. Québec, 27 juin 1833.—Rue St. Paul.

ASSORTIMENT d'ornemens d'Eglise suivant vient d'être reçu et maintenant offert en vente par les soussignés— Grande Croix d'Autel ciselée, Grands Flambeaux, do. Soleils tres-riches, Calices, Ciboures, Engensoirs avec des navettes, Deux paires de Burettes, Lampes d'Eglise, Bénitier et son goupillon, très riches, Custades, Croix avec son bâton, ciselée, Croix avec son pied, Reliquaire, Croise d'Evêque, Couronne de Vierge, 1 petite garniture d'autel de 4 chandeliers et la croix, Frange d'or, Do. d'argent, Damas Satiné, Une quantité d'ornemens. J. C. REIFFENSTEIN & Cie. Québec 20 Mai 1833.

Fleur, Charbon, Vins &c. 800 Quarts fleur superfine, fine, moyenne et entière. 500 voies charbon de New-Castle, pour grilles forges, maintenant en débarquement de plusieurs vaisseaux. 500 Boites savon de Liverpool, vin d'Oporto, de Madère, de Ténériffe et Sherry en futailles et en bouteilles, meilleure qualité. 160 Pipes, barriques, quarts et barils de vins communs dont on disposera à bas prix. ... AUSSI, ... 3 caisses plumes, 10 do papier pot, 2 boucarts brosses à souliers. A VENDRE PAR SEWELL & HAMILTON. Québec, 29 mai, 1833.

AUX MAITRE D'ÉCOLES, &c. LES Soussignés ont dernièrement reçu un très grand assortiment de PAPIER à écrire, Ardoises, Crayons, encre et plumes; aussi tous les livres d'écoles, comprenant l'Histoire du Testament, cours d'HISTOIRE pour les ÉCOLES, viz. de Rome, Histoire Sainte et Ancienne et du Canada, Alphabets, Cahiers à écrire, aussi: Tous les livres de PRIÈRES adoptés dans ce diocèse et imprimés avec autorité.—Lesquels ils vendront à bas prix, en faisant déduction aux personnes achetant en gros. Québec 2 Juillet 1833. THOS. GARY & Co. Au Chien d'Or, rue Bunde. Se débarquant de la Goëlette Minerve du St. Jean (N. B.)

100 TONNES Jamaïque, 57 quarts Sucre, 200 Boîtes (Digby) Hareng. H. DUBORD, rue St. Paul Québec, 2 Août 1833.

A VENDRE à ST. ANTOINE, dans l'Oratoire, une TERRE de DEUX arpens de front sur trente deux arpens de profondeur avec maison, grange et autres bâties en bon ordre appartenant à M. ROBITAILLE. Pour plus amples informations, s'adresser à St. Ambroise à CHS. PAJEOT. Québec, 8 Avril, 1833.

A VENDRE ou à LOUER, et possession immédiatement.—Un emplacement d'environ trois arpens en superficie, situé près de l'église de la paroisse de St. Charles, comté de Bellechasse, au pied de la route qui conduit à St. Gervais, sur lequel il y a une bonne et grande maison, avec des caves profondes, cour et jardin, une étable et grange, et aussi un bon moulin à scie. Cette propriété est très avantageusement située pour le commerce ou pour une famille qui voudrait se retirer à la campagne. Des titres incontestables seront donnés à l'acquéreur: les termes de paiement seront faciles et le prix modéré. S'adresser au soussigné, Haute-ville de Québec, rue St. Jean, n. 10. 4 juillet 1833 u J. CHAROT.

AVIS. A vendre de gré à gré, ou à louer pour plusieurs années, et possession donnée le 1er mai prochain, toutes les propriétés dépendantes de la succession de feu Paul C. Dupuy, Ecuier, ci-devant marchand à Kamouraska, consistant, 1o. EN une Maison commode et spacieuse, située sur le chemin royal d'un côté, et de l'autre sur la Rivière de Kamouraska, avec magasin, cave spacieuse, hangard et notamment un quai où abordent les goëlettes chargées de marchandises, avec un terrain suffisant pour toute espèce d'opérations commerciales. 2o. UN terrain d'environ 58 arpens en superficie, avec une superbe prairie, granges et étables, voisin de la dite maison, lequel sera vendu ou loué avec la dite maison ou séparément. 3o. Une autre maison très propre et très élégante située en face de la première, sur un emplacement enclavé dans le terrain susdésigné. Des sûretés suffisantes seront données. Pour plus amples informations s'adresser à J. Bte. Dupuy, Ecuier, co-seigneur à St. Thomas, à Mlle. Veuve Dupuy sur les lieux, à Pascal Dumais, Ecuier, Notaire à Kacouna, ou au soussigné sur les lieux. J. Bte. MARTIN, N. P. Kamouraska, 2 nov. 1832.

A VENDRE et possession donnée au premier mai prochain, la propriété du soussigné située à environ quatre acres du Moulin à Farine de St. Louis de Kamouraska, reconnue pour un des meilleurs postes du Comté pour faire le commerce. Les terrains attachés à la propriété consistent 5 ou 6 acres de terre en superficie, sans compter un jardin où est plantée une variété d'arbres fruitiers dont la plupart commencent à rapporter du fruit. La maison a environ cinquante pieds de long et est dans le meilleur état, avec un Puits d'eau excellente et salubre, dans une grande cave. Sur la propriété il y a aussi un bon Hangard de 52 pieds sur 22, avec d'autres bâtiments plus petits, mais commodes et nécessaires. On donnera les titres les plus satisfaisants. On connaît les conditions de la vente en s'adressant par lettres, franchises de port ou en personne à THOMAS ANSBROW. St. Pascal 20 avril 1833.

N. B.—C'est un excellent poste pour une brasserie ou une tannerie. u T. A. A VENDRE ou à LOUER pour plusieurs années, les propriétés de grande valeur, situées dans la Basse-Ville de Québec et appartenant au soussigné.

LA maison avec ses dépendances, qu'il occupe actuellement du côté ouest de la rue St-Paul bâtie dans le dernier goût et pouvant servir pour une hôtellerie, le principal corps de logis a 66 pieds de front sur 36 de profondeur et trois étages de hauteur; derrière se trouve une aile de 24 pieds aussi à trois étages qui joint le principal corps de logis à une autre maison de même dimension que la première, le tout formant un seul et même logement. Parmi les appartements il se trouve deux chambres de 38 pieds sur 20—trois cuisines et 50 chambres à coucher, aussi trois vastes caves, bains chaud et froid, par vapeur, bain d'aspersion et water closet, les dépendances comprenant une grande cour, une écurie capable de loger 25 chevaux, remises, hangard, et une bonne glacière. Cette maison est à proximité de l'embarquement des steamboats, et communique immédiatement avec la Haute-Ville. F. BUTEAU. Québec, 22e mars 1833.

A LOUER pour le 1er ou le 15 Septembre prochain, cette MAISON appartenant à Jos. LAUREN, écr. située en la Haute-Ville, rue St. Louis, occupée maintenant par le soussigné auquel on pourra s'adresser. LOUIS FISET, Avocat. Québec, 24 Juillet, 1833.

A LOUER et possession donnée immédiatement, cette grande maison en briques rue Ste. Famille, No. 8, s'adresser au soussigné, No 11, rue St. Joseph. C. D. PLANTÉ. Québec, 19 juillet, 1833.

A LOUER et possession donnée immédiatement. Cette Maison et le magasin avantageusement situés pour le commerce ayant été depuis plusieurs années occupée comme telle, elle fait le coin des rues Princes et St. Roch et est près du parc à Bois. Le tout sera loué ensemble ou séparément. S'adresser sur les lieux No. 2. AUGUSTIN GAUTHIER. N. B. Le soussigné ayant obtenu une situation où il a son logement, en conséquence louera la propriété à très bas prix, pour qu'elle soit occupée pendant l'hiver. Québec, 22 février 1833.

A VENDRE: Par P. DASILVA, & Cie. 60 QUARTS, Cloux assorti, 50 Caisnes vitres 7 1/2 x 8 1/2 x 6 1/2 Quelques Futailles Rum et Huile, à un prix modéré. Québec, 22 mars, 1833.

Le Soussigné ayant été appointé curateur à la succession de feu John Graddon Ecuier, prie ceux qui doivent à la dite succession de payer le montant de leurs comptes es mains du dit curateur et ceux à qui il est dû, de présenter leurs comptes sans délai. J. S. HILL, Curateur.

Le soussigné nommé Cessionnaire des effets mobiliers de FRS. MARCOUX, marchand de Pelletterie ci-devant de cette ville au profit de ses créanciers, requiert tous ceux qui peuvent lui devoir de le payer dans le plus bref délai, sans qu'il les comptes seront mis entre les mains d'un avocat pour recouvrement. MARTIN CHINIC. Québec, 3 juin, 1833.

Jardin Botanique de Montreal. CÔTEAU BARRON, DERRIÈRE LA MAISON DE FEU M. TORRANCE. LES Propriétaires de cet Etablissement en présentant leurs remerciements aux Amateurs et au public en général, pour l'encouragement qu'ils en ont reçu jusqu'à présent, prennent la liberté de les informer qu'on trouvera en tout tems, à leur jardin, une collection bien choisie de Plantes Exotiques, Arbres Fruitiers, Arbustes, Plantes Vivaces et de Plaine Terre, Oignons à Fleurs et Graines de Fleurs; ils y appellent l'attention du public. Les ordres laissés à la Librairie de MM. Fabre & Cie., Rue Notre-Dame, et chez M. A. Cowen, Epicier, Rue Saint Paul, seront ponctuellement exécutés. Catalogues donnés gratis, à l'Etablissement. S. GUIBAULT & Cis. Montréal, 14 mars 1833.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. Le Soussigné louera, soit au mois soit à l'année, le tout ou partie de cette grande maison sur le chemin de Lorette appartenant à M. Juchereau Duchesnay, à quiconque voudrait passer la belle saison en campagne ou tenir auberge. JOS. F. PERRAULT, Notaire. Québec, 19 avril 1833.

FORMULES en blanc pour les MAGISTRATS savoir: Reconnaissances, Mandats d'Amener, Sommations, Informations sur la 45e. Geo. III. C. 10. Mitimus. AUSSI: FORMULES pour les AVOCATS et les HUIS SIERS. Bureau du Canadien, 25 juin 1831.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE, DE LONDRES SUR LA VIE: Etablie en 1807 par Acte du Parlement, CAPITAL, Deux Millions de Livres Sterling. L'AGENCE DU CANADA du BUREAU DE L'AIGLE est autorisée à négocier des Polices d'Assurance sur la vie jusqu'à un montant de £5,000 sur une simple vie, et offre aux habitants de ce pays entre autres avantages:— 1o. Sûreté parfaite, vu l'étendue du Capital de la Compagnie. 2o. Règlement rigide honnête et libéral de toutes les pertes, sous trois mois à compter du décès de la personne assurée. 3o. Participation aux profits et accumulation de la Compagnie. Les taux des primes ont été fixés aussi bas que le permet le devoir principal, celui de la sûreté; et pour corriger toute erreur qui pourrait exister sous ce rapport, quatre cinquièmes de tout excédant ou des profits de la Compagnie retournent aux personnes assurées (pour tout le terme de leur vie) à la distribution périodique des profits. On pourra voir des Tableaux des taux et se procurer toute information nécessaire sur la manière d'assurer &c. en s'adressant à GEORGE DAVIES, Ecr., à Montréal, ou à Wm. HENDERSON, Junr. Agent. Bureau d'Assurance du feu de Québec, 25 janvier 1833.

MAISON DE PENSION. MR. LACASSE ayant quitté le commerce, se propose de tenir une MAISON DE PENSION dans la Maison de M. Michel Borne, ci-devant occupée par M. Décléne, près de l'Eglise de la Basse-Ville, rue Notre Dame, no. 14. Messieurs les marchands de campagne et autres voyageurs trouveront chez lui tous les avantages et attentions possibles, à des conditions faciles. Québec, 8 avril, 1833.

ÉCRITURE ÉLEGANTE. On peut voir au bureau du Canadien des échantillons d'un SYSTEME d'ÉCRITURE UNIE et ÉLEGANTE, que M. J. Kane, garantit d'enseigner dans HUIT COURTES LEÇONS. Les personnes qui désirent l'acquiescer recevront les leçons à leur résidence en laissant leur adresse au bureau ci-dessus.

Conditions—QUATRE PIASTRES, et rien ne sera demandé si on n'apprend pas le système. Quelques enfants pourront être reçus comme Pensionnaires à son école du jour sur le chemin de Ste-Foy, à trois milles de Québec. Québec 22 mars 1833.

CHANGEMENT DE DEMEUR. McPHERSON, Perruquier et Parfumeur, J'adresse à informer ses pratiques et le public en général, que pour procurer plus de commodité aux Dames et Messieurs qui peuvent l'honorer de leur patronage, il a transporté sa boutique aux logements centraux et plus commodes, No. 7 rue la Fabrique, ci-devant occupés par M. McKee, dentiste. J. McP. présente en même tems ses plus respectueux remerciements de l'encouragement très libéral qu'il a reçu depuis son arrivée l'été dernier, et il espère que par une attention stricte aux affaires, il continuera à mériter la faveur publique, qu'il n'est toujours efforcé de mériter. Québec Mai 1833.

GAGNE, NOTAIRE, prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a établi son étude au fauxbourg et rue St. Jean, No. 96, vis-à-vis le Jupiter, et il espère par son assiduité, de pouvoir mériter leur encouragement. Québec, 8 Mai, 1833.

ON DEMANDE A ACHETER DES FONDS DANS L'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU. On donnera une prime s'adresser au Secrétaire. Bureau de l'Assurance de Québec contre le Feu 30 Janvier 1833.

LISTE DES AGENS DU CANADIEN. P. A. DORION, Ecuier, Ste. Anne Laprade, A. Z. LEBLANC, Ecuier, Trois-Rivières, LOUIS BARBEAU, Ecuier, Rivière du Loup, DR. MEILLER, L'Assomption, MM. E. R. FABRE & Cie. Montréal, H. DE ROUVILLE, Ecuier, St. Hilaire de Rouville, J. C. DEUVERT, Ecuier, St. Charles, THIM. FRANCHERE, Ecuier, St. Mathias, J. LOUIS WOLFF, M. P. Gentilly, JOS. ROUSSEAU, Ecuier, Baie du Fèbvre, ISAÏE NOEL Ecuier, St. Antoine, A. P. METHOT, M. P. St. Pierre les Becquets, JOS. ROI, Ecuier, St. Gervais, JOS. MOREAU, Ecuier, Beaumont, AMABLE MOHIN, Ecuier, St. Roch [tière, ISAAC HUDON, Ecuier, Ste. Anne de la Poca, MM. CARBAIN & TETU, Rivière Ouella, AMABLE DIONNE, Ecuier, Kamouraska, LOUIS BELAIN, Ecuier, Baie St. Paul, IGNACE GRAVELLE, Ecuier Château-Richer, MAJOR JOS. FULT AU, Lotbinière.